

Fédération des Industries



Peintures et vernis,

Encres d'imprimerie,

Couleurs pour l'art,

Colles, adhésifs, mastics
et mousses expansives,

Préservation du bois

2021

RAPPORT D'ACTIVITÉ

MOT DU DU PRÉSIDENT ET DU DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL

2

2021 a été une année marquée par la poursuite de la gestion opérationnelle de la crise sanitaire, des objectifs de relance de l'économie avec un fort accent sur l'industrie, et par la nécessité de répondre à l'urgence climatique sans toutefois se déconnecter de la réalité quotidienne de nos concitoyens et de nos entreprises, en particulier les plus modestes.

Pour réaliser ces objectifs, le Gouvernement n'a pas relâché la pression sur les acteurs économiques avec la mise en œuvre de nombreuses mesures prévues par la loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire, votée en février 2020. Il a relié la question de l'environnement et celle de la crise des gilets jaunes via la loi Climat et résilience, avec l'ambition d'intégrer une partie des recommandations de la convention citoyenne pour le Climat.

Enfin, il a accentué sa pression au niveau européen pour faire avancer proactivement certains dossiers importants, comme le durcissement des réglementations chimiques (encadrement des perturbateurs endocriniens, microplastiques, etc.).

Dans le même temps, pour combattre les effets économiques de la crise sanitaire, il a engagé des actions pour soutenir l'économie et remobiliser davantage sur la réindustrialisation du pays. 2021 a ainsi été soutenue par le lancement de dispositifs importants réunis sous la bannière de France Relance. Les lois de finances pour 2021 et pour 2022 ont ainsi été d'une importance cruciale pour notre économie.

Un an avant l'élection présidentielle, l'année 2021 a donc exigé un engagement complet sur de nombreux dossiers, rendant particulièrement sensible l'importance pour nos professions d'être entendues durant cette année très active.

Sur le plan économique, 2021 a été l'année d'un renversement majeur de l'équilibre de la chaîne de valeur. Dès fin 2020, les phénomènes de reprises provoqués par les plans de relance et les rattrapages économiques des confinements, conjugués à des

tensions sur l'amont de la filière chimie ont provoqué de graves situations de pénuries, prolongées par des hausses continues de prix. Cette situation, constituant probablement un moment pivot de notre histoire industrielle, a suscité une reconfiguration de nos priorités stratégiques, pour porter vos intérêts de la meilleure des façons.

Dans ce contexte, la Fipec se félicite de réunir des professions et des dirigeants attachés à la défense de l'industrie et fiers de leurs valeurs communes. Dans les moments de grandes tensions, comme en 2021, la fédération a servi de socle pour partager et défendre des intérêts communs.

A l'heure de la rédaction de ce rapport d'activité pour 2021, les résultats de l'élection présidentielle de 2022 ne sont pas encore connus, la guerre en Ukraine fait rage et la crise du prix de nos matières premières et de nos approvisionnements a repris en intensité.

Les dossiers se succèdent mais l'importance des actions de la fédération ne faiblit pas. Si ce rapport d'activité devait servir à transmettre un seul message, une seule demande de nos adhérents, c'est sans aucun doute l'aspiration à un retour à la normale, à une stabilité propice au métier d'industriel, à une visibilité politique, réglementaire et économique.

Ce retour sur 2021 doit nous permettre de mesurer cette intensité et d'en tirer toutes les conclusions stratégiques.

Bonne lecture à toutes et à tous,



RASSEMBLER

1. La Fipec en 2021..... p4
2. 5 syndicats..... p5

ACCOMPAGNER

1. Accompagner les entreprises dans les mesures exceptionnelles du confinement et de la crise sanitaire p20
2. Accompagner le développement des compétences des salariés..... p21
3. Le développement durable : un axe stratégique d'orientation pour la profession p31
4. Faciliter la mise en œuvre des réformes réglementaires p34
5. Suivre les évolutions de la normalisation Afnor, CEN, ISO p37

ECLAIRER

1. La Fipec s'est engagée en faveur de la soutenabilité de notre filière industrielle p38
2. Identifier les métiers en tension et anticiper les futures embauches p45
3. Accélérer la digitalisation de la profession p47

RÉTROSPECTIVE /
365 JOURS AVEC
LA FIPEC p48



Gilles Richard
Délégué général

Jacques Menicucci
Président

RASSEMBLER

La vocation d'une fédération professionnelle est de rassembler, stimuler les échanges, mutualiser les travaux d'un réseau et les réunir dans des stratégies communes pour ses adhérents. 2021 a été une année riche de ce point de vue, elle a vu les membres des syndicats de la Fipec s'accroître et son réseau s'étendre au gré des problématiques de la profession. Les commissions et les groupes de travail se sont multipliés pour permettre aux adhérents d'avancer ensemble, vers des objectifs communs.



RASSEMBLER
NOS 5 SYNDICATS
PROFESSIONNELS

6 **afcale**
Association Fabricants Couleurs Art Loisir Enseignement



ISABELLE BOVÉ-MENGELLE,
Présidente de l'AFCALE

« La crise sanitaire s'est prolongée à 2021. Elle a bousculé nos habitudes et a failli mettre en danger notre activité. En réalité, il n'en a rien été. Nos entreprises ont continué à produire, à livrer nos clients, à se fournir, à travailler, à vendre, malgré les difficultés. 2021 a été une formidable occasion de démontrer la résilience de notre profession, notre savoir-faire et notre sang-froid. Nous avons relayé cette force à nos partenaires de la distribution grâce à une initiative que nous avons tous portée au sein du collectif Colorons nos vies et auprès du Ministère de la Culture avec le Pass Culture. »

85



PASCAL HORREAU,
Président du SIPEV

**Syndicat national des Industries
des Peintures, Enduits et Vernis**



« 2021 a été une année riche en bouleversements qui, loin d'affaiblir notre industrie, a renforcé sa capacité d'adaptation et la solidarité de filière. En dépit des crises sanitaires et d'approvisionnement des matières premières, en dépit de l'accélération des réformes, notre syndicat a continué à réunir ses adhérents pour trouver ensemble des solutions pérennes. »

en 2021

136
SOCIÉTÉS
AFFILIÉES



**Préservation du bois
lutte anti-termites**

6



THOMAS COUSIN,
Président du SPB

« Au cours de l'année 2021, les adhérents du SPB se sont attachés à faire avancer les dossiers stratégiques de la filière : la classification des déchets de bois traité à base de cuivre, les réponses aux consultations publiques sur le propiconazole et l'hexaflumuron. »

12



ROMAIN CLÉRET,
Président de l'AFEI



« Après la crise sanitaire, voilà que les tensions prolongées sur les chaînes d'approvisionnement viennent déstabiliser tout un écosystème déjà fortement contraint au niveau mondial. Ce contexte économique difficile s'accompagne d'une réglementation chimique nationale et européenne toujours plus exigeante, qui nous amène sans cesse à nous réinventer pour répondre aux exigences du marché. »

27



JÉRÔME DES BUTTES,
Président de l'AFICAM



« L'année 2021 a été très chargée pour les entreprises adhérentes de l'AFICAM. D'un côté l'activité a eu un rythme soutenu qu'il a fallu suivre tout en gérant les contraintes sanitaires afin d'assurer la sécurité de tous, de l'autre les matières premières ont commencé à manquer et nos adhérents ont dû trouver des solutions afin d'assurer la continuité des livraisons vers leurs clients. Enfin, la pression réglementaire n'a pas ralenti et les entreprises ont continué à faire preuve d'agilité pour s'adapter continuellement. 2021 a été complexe mais somme toute plaisante comparativement à 2020. »

RASSEMBLER

5

Rapport d'activité Fipec 2021

LE CA FIPEC

Le Bureau de la Fipec

Président

Jacques Menicucci
[ALLIOS]

Vice-président

Jérôme des Buttes
[RGD]

Président adjoint

Laurent Vaucenat
[BASF]

Trésorier

Olivier Robardey
[THEOLAUR]

Conseil d'Administration 2021

Annick Duche (AXALTA)
Claude Bernard Michelot (TECHNIMA France)
Éric Fouissac | Ahmed Mastari (BECKER INDUSTRIE)
Franck Girard (TOYO)
Frédéric Guetin (AKZO NOBEL)
Guillaume Clément (BLANCHON)
Gary Haworth (TOUPRET)
Guillaume Frémaux (HAGHEBAERT ET FREMAUX)
Hélène Kamoun (V33)
Hugo Robardey (THEOLAUR)
Jacques Menicucci (ALLIOS)
Jérôme des Buttes (RGD)
Jean-Paul Amenc (PEBEO)
Laurent Vaucenat (BASF)

Loic Derrien (CROMOLOGY)
Philippe Boussemart (STO)
Matthieu Krantz (GEHOLIT)
Michel Dufour (ALLIOS)
Michael Dufour (ALLIOS)
Pascal Hoareau (ONIP)
Pascal Tisseyre (PPG)
Olivier Robardery (THEOLAUR)
Romain Cleret (SUN CHEMICAL)
Stéphane Tavano (UZIN)
Thierry Seemann (HUBER)
Thomas Cousin (BASF Wolman)
Xavier Martin (HENKEL)
Xavier Sebaux (DURALEX)

LES COMMISSIONS : passerelles entre les instances dirigeantes et les experts

Les commissions thématiques sont une vraie valeur ajoutée de la Fipec. Animées par l'équipe des permanents et présidées par un adhérent spécialiste, elles donnent la possibilité aux entreprises de travailler sur des positions communes, sur les sujets qu'ils estiment les plus pertinents pour la profession. Au-delà d'une fonction de veille, les commissions permettent à des personnes issues d'entreprises différentes de se rencontrer et de prendre de la hauteur par rapport aux sujets tels qu'ils sont traités dans leurs structures. Elles fédèrent et alimentent les réflexions à l'origine des positions prises par le conseil d'administration.

Les commissions peuvent donner naissance à des groupes de travail ponctuels, au gré des besoins des adhérents et de l'actualité.

En 2021, le conseil d'administration de la Fipec a été un organe stratégique majeur permettant aux dirigeants de partager des points de vue et d'engager des actions concrètes pour la profession. Particulièrement durant cette année, le conseil a été saisi de dossiers d'importance : la crise des matières premières, la gestion des déchets, les évolutions réglementaires européennes, et plus généralement l'ensemble de la stratégie d'influence de la fédération.

3 types de commissions sont proposées à la Fipec

Les commissions transverses, ouvertes à l'ensemble des adhérents

- Acheteurs présidée par Gonzague Catry
- Affaires publiques présidée par Guillaume Frémaux
- Affaires sociales présidée par Philippe Ronphé
- Biocides présidée par Philippe Alex
- Task Force Biocides
- Environnement présidée par Thierry Jeannette
- Formation et promotion des métiers présidée par Michael Dufour
- Hygiène et sécurité Industrielle (ISI) présidée par Ahmed Mastari
- Sécurité produits présidée par Patrick Verlhac
- Groupe de travail Écoulements des Stocks

Les commissions et groupes de travail spécifiques à un syndicat professionnel

- **Création** • Colles d'Emballages (Aficam) présidée par Pascal Peroni
- **Création** • Groupe de travail Cotrep recyclage (Aficam) Référent : Aglantine Parjadis de Larivière
- Colles Bâtiment (Aficam) présidée par Denis Durand
- **Création** • Groupe de travail Mousses Expansives (Aficam) Référent : Aglantine Parjadis de Larivière
- **Création** • Groupe de travail BIM (Aficam) Référent : Pierre Pfilhl
- **Création** • Colles Communication (Aficam) Référent : Aglantine Parjadis de Larivière
- Communication (Sipev) présidée par Claude-Bernard Michelot
- Isolation Thermique par l'Extérieur (ITE) présidée par Dominique Girard
- Groupe de travail BIM (Sipev) Référent : Pierre Pfilhl
- Groupe de travail FDES (Sipev)
- Groupe de travail FDES ITE (Sipev)
- Technique (AFEI)
- Technique (SPB)

Les groupements sectoriels du Sipev

- Anticorrosion-Marine présidé par Dominique Andreu
- Bâtiment présidé par Pascal Hoareau Vice-président Patrice Combedimanche
- Carrosserie présidé par Thierry Leclerc
- Grand Public présidé par Maxime Deslandes

En 2021, les commissions ont su s'adapter aux aléas de la crise sanitaire et intensifier leur travail à un moment d'attente important des adhérents.



UNE NOUVELLE ORGANISATION DES PERMANENTS AU SERVICE DES 5 SYNDICATS DE LA FIPEC

Sous l'impulsion de **Gilles Richard**, Délégué général, une nouvelle organisation est mise en place afin de répondre aux ambitions stratégiques des adhérents de la Fipec.

L'organisation se décline désormais en 3 pôles d'expertise :

- ➔ **Teoman Bakoglu** prend la direction du Pôle influence, composé de trois fonctions stratégiques : les affaires publiques, la communication et les affaires économiques. Il sera en charge de la définition et du déploiement de la stratégie d'influence de la fédération et aura un rôle de coordination stratégique entre les différents pôles, le Délégué Général et les élus sur tous les dossiers sensibles.
- ➔ **Lionel Patel**, directeur du Pôle affaires sociales et juridiques, continue à animer la stratégie de relations sociales de la fédération, dans le cadre de la branche chimie. Il est également en charge des ressources humaines de la fédération et de ses activités de formation continue portée par sa filiale Sogefi, désormais certifiée Qualiopi.
- ➔ **Pierre Pfihl**, Directeur du Pôle technique et réglementaire, coordonne l'action des experts spécialistes des réglementations de nos professions, en mettant à profit son expérience forte au sein de la filière. Ayant rejoint récemment la fédération, Pierre Pfihl, ingénieur chimiste ITECH dispose de plus de 25 ans d'expérience dans l'industrie et la distribution chimique où il était Product manager dans le département CASE (peintures/encre/vernis/adhésifs/produits de construction) depuis 10 ans.



UN ENGAGEMENT RENOUVÉLÉ DE NOS INDUSTRIES POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Une nouvelle fois, la **journée Fipec** a rencontré un vif succès qui montre l'implication de nos adhérents dans leur fédération. Cet événement phare de l'année constitue la pierre angulaire de notre démarche de rassemblement : le moment où l'ensemble des adhérents de nos syndicats se réunissent et échangent autour de problématiques communes pour faire avancer les professions. Le 16 septembre, près de 200 participants se sont ainsi réunis. Ce succès renouvelé montre l'importance pour nos filières de se retrouver et d'échanger sur les grands dossiers stratégiques de nos professions.

Lors de cette journée, l'assemblée générale de la Fipec a réélu à l'unanimité son Président Jacques Menicucci pour 3 ans et Laurent Vaucenat, global account directeur chez BASF France, a été élu Président adjoint de la Fipec. Jérôme des Buttes, président de l'AFICAM est devenu Vice-président. Avec beaucoup d'émotions, Jacques Menicucci a rappelé sa fierté de servir les professions industrielles, leurs 150 entreprises engagées dans la transition écologique et toutes les filières économiques de nos adhérents.

Le moment phare de la journée #FIPEC2021 a été la table ronde réunie sur le thème « L'industrie, actrice essentielle de la transition écologique ».

Trois industriels de notre filière, Frédéric Guetin, PDG d'Akzo Nobel France, Caroline Semin, DG de Semin et Olivier Choulet, PDG d'ecoat, ont pu échanger avec la Députée Huguette Tiegna, une parlementaire très impliquée dans l'économie circulaire et experte en innovation. Un constat : nos entreprises ont une conscience aiguë des enjeux et mènent d'ores et déjà de nombreuses actions concrètes.

Ce débat a été suivi d'une intervention passionnante d'Olivier Babeau sur la vitesse du changement technologique et ses répercussions sur l'homme et la société.

PARTENAIRES

ACDV - Chimie du Végétal
Conseil National de l'Emballage
France Chimie
France Industrie
Medef



ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES PARTENAIRES

Afise
AIMCC
ANIA
CAPEB
Elipso
FCD
FEBEA
FIEEC
FMB
FNB
FND
CGI
Plastics Europe
Polyvia
SNFBM
SNMI



AUTRES ORGANISATIONS

AFTPVA
Inoha



GROUPEMENT FILIÈRE ANTICORROSION

ACQPA
Building smart France
Cefracor
GEPI
OHGPI
Paris 2024



FORMATION

Actions 3PF
AFTRAL
ENPC
ESCOM
ITECH
OPCO2I



GOUVERNEMENT - PARLEMENT ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

Ademe
Anses
Citepa centre interprofessionnel technique de la qualité de l'air
Codifab
Direction des achats de l'État (DAE)
Direction générale de la prévention des risques (DGPR) et Commissariat général au développement durable (CGDD)
Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes (DGCCRF)
Direction générale de la santé (DGS)
Direction générale des entreprises (DGE)
Direction générale du travail (DGT) / INIES
INRS
La Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages (DHUP)



ORGANISMES PARITAIRES

CNA Conseil national de l'air
Conseil National de la Consommation
Comités stratégiques de filière
• Chimie Matériaux
• Industrie pour la construction
• Bois
Le Conseil national de l'économie circulaire (Cnec)



ECO ORGANISMES

Cifrep
Eco organisme Citeo
Eco organisme Cotrep
ECO DDS



NORMALISATION ET CERTIFICATION

Afnor
BNTEC
CEN
CSTB
FCBA
Iso



EUROPE ET MONDE

Commission européenne
Conseil Européen de l'Industrie des Peintures, des Encres d'Imprimerie et des Couleurs d'Art (Bruxelles)
Downstream Users of Chemicals Co-ordination Group (DUCC)
EuPIA European Printing Ink Association (Bruxelles)
European Artists Colours Association (Bruxelles)
European Organisation for Technical Assessment (EOTA)
Fédération Européenne des Industries des Colles, Adhésifs et Mastics (Bruxelles)
Union Internationale des Entrepreneurs de Peinture (UNIEP)
United Nations Economic Commission for Europe (UNECE)
World Coatings Council (Washington)



| FOCUS: LA FIPEC REPRÉSENTATIVE DES INDUSTRIES CHIMIQUES POUR 4 ANNÉES ENCORE !

Pour la deuxième fois depuis la réforme de la représentativité patronale en 2014 et comme tous les quatre ans, l'audience des organisations d'employeurs a été mesurée au niveau interprofessionnel ainsi qu'au niveau des branches professionnelles.

Pour être reconnue représentative, une branche professionnelle doit représenter au moins 8 % :

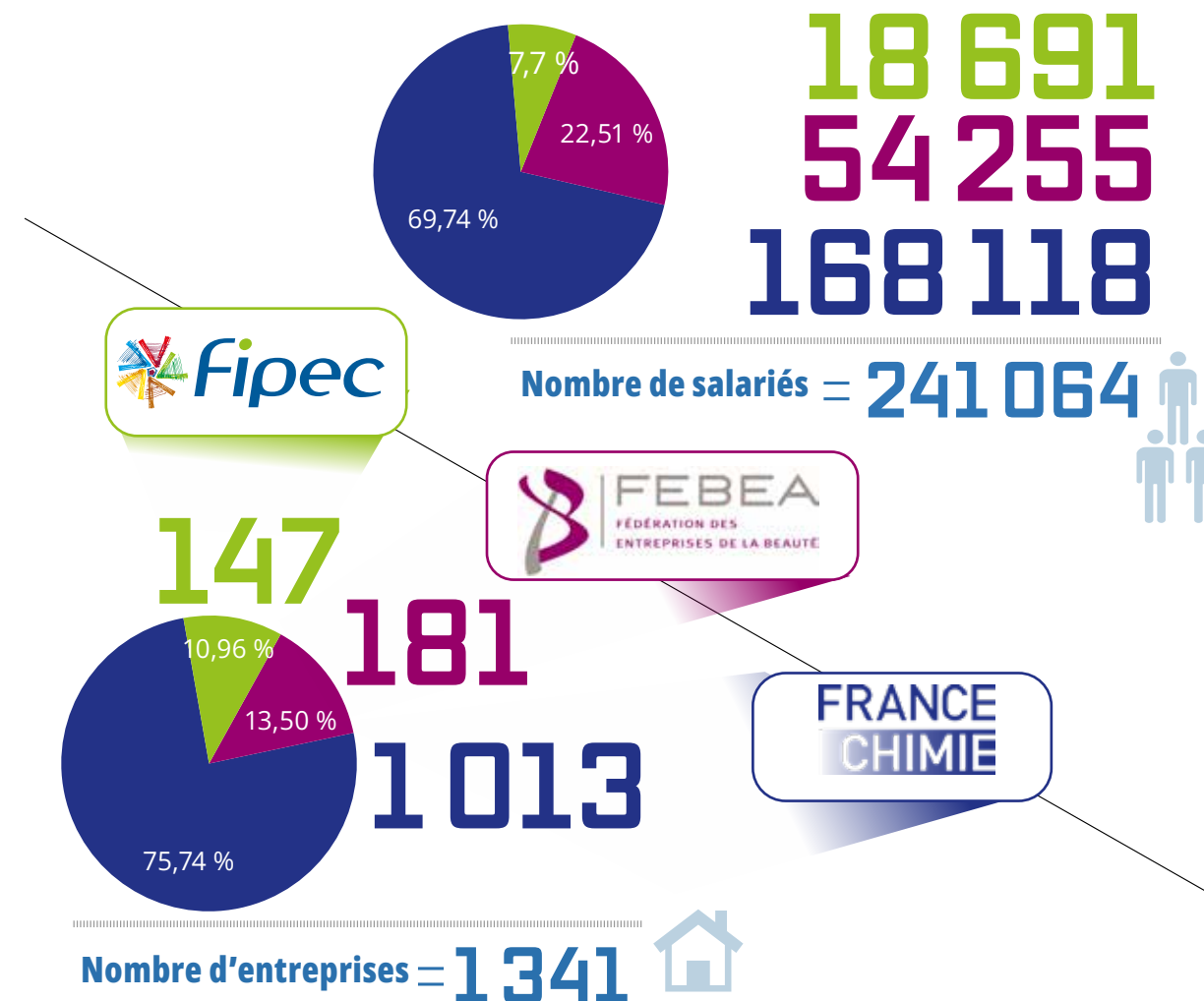
- soit de l'ensemble des entreprises adhérant à une organisation d'employeurs candidate
- soit des salariés employés par ces mêmes entreprises.

Stimulé par la mobilisation de nos 5 syndicats et de leurs entreprises adhérentes, le résultat est enfin tombé : la Fipec est représentative pour 4 années encore !

Contrairement à 2017 où la FNCG s'était jointe à notre demande, la Fipec présentait seule cette année le dossier de demande de représentativité, ce qui ne l'a pas empêché de voir ses résultats progresser avec 6 entreprises (+ 4,3 %) et 1 958 salariés (+ 11,7 %) de plus qu'en 2017.



Ces résultats nous permettront de continuer à peser sur les orientations en matière de politique sociale de la branche, de siéger dans les différentes instances paritaires et de rester un interlocuteur incontournable du dialogue social de la filière.



Un arrêté du 6 octobre 2021 a également donné la liste des organisations syndicales reconnues représentatives dans la branche des industries chimiques :

- La Confédération française démocratique du travail (CFDT) : 33,12 %
- La Confédération générale du travail (CGT) : 28,27 %
- La Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres (CFE-CGC) : 25,44 %
- La Confédération générale du travail - Force ouvrière (CGT-FO) : 13,17 %.

LES TEMPS FORTS DES SYNDICATS

Durant toute cette année, les cinq syndicats qui composent la fédération ont su fédérer leurs adhérents autour de projets communs, pour faire avancer la profession. Complémentaires des commissions transverses de la Fipec, de nombreuses commissions techniques et groupements travaillent de manière assidue au sein de ces syndicats pour éclairer les instances de direction.

5 SYNDICATS

1

afcale
Association Fabricants Couleurs Art Loisir Enseignement

L'année a été marquée par la volonté du syndicat d'intégrer un dispositif porté par le ministère de la Culture : le Pass Culture.

Ce dernier vise à faciliter l'accès des jeunes de 15 à 18 ans à la culture en leur octroyant une somme d'argent à dépenser auprès de partenaires culturels. L'objectif de l'Afcale a été de rappeler l'importance des arts créatifs auprès du Gouvernement et de les associer au dispositif. L'Afcale est ainsi intervenue directement auprès du cabinet de la Ministre de la Culture et a mobilisé son réseau de distributeurs pour que les jeunes puissent profiter de la mesure de soutien. Les arguments ont porté et l'Afcale a pu bénéficier du rayonnement de la campagne du Pass Culture, ses produits y étant intégrés dès mai. Une journée de lancement a eu lieu le 29 mai, au Frac d'Amiens, sur le thème de la sérigraphie et du street art.

**pass
Culture**

Le graffeur **Charles Ingland** a investi la façade du lieu et, tout au long de la journée, a imaginé un tableau, s'inspirant des éléments artistiques présents autour de lui. Il a réalisé son œuvre à l'aide du matériel que l'Afcale a mis à sa disposition.



Un jeu concours permettait également aux jeunes présents de remporter des lots de produits d'art.

Focus économique / *Au niveau économique, l'année est en demi-teinte avec de bons résultats au premier semestre malgré des difficultés d'approvisionnement liées à une chaîne logistique contrainte par des coûts de transport élevés et des délais de livraison allongés. Les ventes en ligne sont en progression sur un an, favorisées par une plus grande propension des consommateurs à se tourner vers le e-commerce pour les achats de produits culturels.*

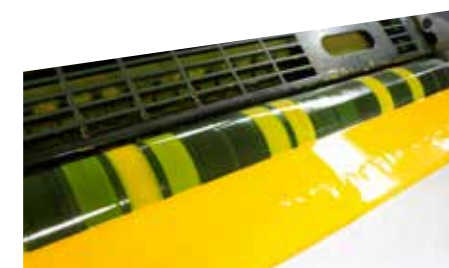
2

AFEI
ASSOCIATION DES FABRICANTS
D'ENCRE D'IMPRIMERIE

De la nouveauté en 2021 à l'AFEI, avec la désignation d'un nouveau président et vice-président: Romain Cléret de la société Sun Chemical et Emmanuel chaud de Siegwerk. À noter également, l'adhésion d'un nouveau membre: Spring Coating Systems, représenté par Tom Korchak qui a rejoint l'association début 2021. Les dernières évolutions en matière de réglementations française et européenne ont suscité l'intérêt de l'ensemble des membres du comité de direction, notamment l'interdiction d'utilisation d'huiles minérales sur les emballages qui a cristallisé les inquiétudes des fabricants d'encre pour le packaging.



SPRING
COATING SYSTEMS



Focus économique / *Réparties sur différents segments très spécialisés dont les principaux sont l'emballage et l'édition, les ventes d'encre ont globalement progressé en 2021 et convergent vers leur niveau d'avant crise. Les ventes d'encre ont ainsi progressé au premier semestre pour l'offset feuille et les encres liquides en phase aqueuse, tirées par le rebond de l'industrie et l'allègement des mesures restrictives dans le secteur de l'événementiel qui a soutenu l'activité des imprimeurs.*



L'association s'est particulièrement mobilisée pour défendre les intérêts des fabricants touchés par la crise des matières premières et a engagé des actions médias pour faire entendre leur voix.

Le syndicat a engagé un travail d'envergure pour donner davantage de visibilité à ses adhérents en repensant ses outils de communication. La commission communication s'est réunie à plusieurs reprises pour moderniser le logo en s'inspirant du flat design. La baseline a été retirée et la dimension nationale du syndicat est désormais illustrée par un discret drapeau français.

Le site internet a complètement été refondu pour un lancement le 16 septembre (www.aficam.fr). Il présente l'ensemble des adhérents du syndicat mais est aussi une source d'information pour les internautes qui chercheraient à se documenter sur les produits des fabricants: colles, adhésifs, mastics et mousses expansives. Enfin, une page LinkedIn a été créée pour offrir un espace de partage et de communication aux fabricants.

La commission colles d'emballages s'est réunie à de nombreuses reprises, en particulier sur les problématiques d'économie circulaire avec une réflexion autour des huiles minérales et des taux de MOSH et MOAH, puis la constitution d'un groupe de travail recyclage visant à travailler avec le Cotrep sur la liste des colles pouvant être apposées sur des emballages plastiques. La thématique du contact alimentaire a fait l'objet d'une veille approfondie.

La commission colles bâtiment a engagé de nouveaux projets, notamment la digitalisation de la profession via l'intégration des colles au BIM et le projet d'expérimentation du guide « Modèles d'objets numériques » de buildingSMART. Un groupe de travail sur les mousses expansives a également été créé afin de travailler sur le référentiel de l'ATEX dans le cadre de la normalisation BNTEC P20M et de la révision DTU 36-5 (Mise en œuvre des fenêtres et portes extérieures).

L'AFICAM occupe sa place dans les cercles de normalisation. Au niveau national, elle porte la présidence de la commission T76A « Colles et adhésifs ». L'année a été riche avec l'aboutissement de 3 nouvelles normes découlant des enquêtes publiques de 2020 et la mise à jour des normes françaises. Par ailleurs, un groupe d'experts a été constitué pour élaborer un nouveau document normatif portant sur le calcul des joints collés; son travail se poursuivra en 2022.

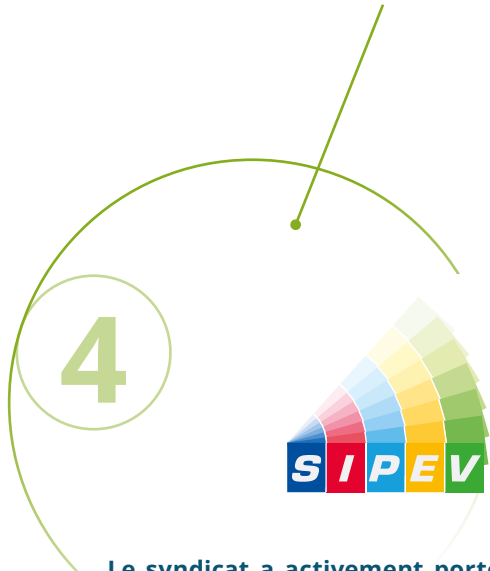
Au niveau européen, des consultations ont été réalisées sur 28 projets EN, aux différents stades de leur développement, 5 normes publiées.

Enfin, en ce qui concerne l'ISO, le suivi des travaux des groupes techniques a porté sur la réforme de l'ISO 21368 et la création de 2 nouvelles normes ISO.

Focus économique / Au niveau économique, parallèlement au marché de la construction en plein rebond en 2021, le marché des colles et adhésifs progresse sur tous les segments et s'applique à suivre une demande toujours plus exigeante en apportant des solutions durables, notamment dans le domaine des adhésifs et mastics acryliques et hybrides. Les ventes de mastics ont très fortement progressé en 2021 sur deux ans, au même rythme que les colles sèches qui répondent à un besoin plus grand des professionnels pour les produits d'étanchéité.



	Mastics 2021/2019	Colles parquet 2021/2019	Colles souples 2021/2019	Colles sèches 2021/2019	Colles murales 2021/2019
VOLUME	18,9 %	2,1 %	-2,8 %	13,3 %	-2,3 %
VALEUR	13,7 %	5,6 %	-0,4 %	16,2 %	-3,8 %



Le syndicat a activement porté la parole des fabricants de peinture dans l'espace public sur tous les sujets politiques et réglementaires les concernant. Il s'est fortement appuyé sur sa structure interne – groupements et commissions – pour faire avancer ses principaux dossiers.

Groupements Bâtiment et Grand Public

Dans un contexte de crise des matières premières, le Sipev s'est assuré de maintenir le cap vers ses enjeux d'amélioration de l'habitat et de décarbonation, en réduisant l'empreinte carbone. Lors des réunions qui ont eu lieu en 2021, les discussions ont porté sur des sujets divers et variés dont: la REP DDS et les exigences de le loi Agec, l'info-tri et le Triman, le BIM, la CSS, les bonnes pratiques dans les contrats de Marque de distributeur (MDD), les FDES collectives ou encore les normes ISO (ISO/ TC 35/SC 16).

La présidence du groupement Grand public a dû être redistribuée après le départ de Maxime Deslandes de la société Farrow & Ball en fin d'année.

Commission communication

La commission communication du Sipev a décidé de poursuivre en 2021 les objectifs qu'elle avait initiés autour de l'attractivité des métiers de l'industrie peinture. D'abord, des actions ont été entreprises afin de favoriser la diffusion des outils existants: le site Internet génération industrie peinture et le Motion Design à destination des jeunes. La commission s'est appuyée sur les réseaux sociaux Facebook, LinkedIn et Instagram pour diffuser largement le contenu du site internet et donner aux jeunes ou au public en reconversion l'envie de découvrir la palette des métiers des industries peinture. les informations ont également été relayées par le biais d'une newsletter mensuelle adressée à des prescripteurs: CIO, missions locales, professeurs référents orientation, pôle emploi...



Groupement Carrosserie peinture

Dans la continuité de son travail sur la valorisation des métiers de la réparation-carrosserie et l'évolution durable de la filière, le groupement métier et ses partenaires se sont attelés à mettre en phase l'acquisition de compétences avec la réalité du terrain carrosserie peinture. Le livre vert de la carrosserie durable a ainsi été actualisé tout le long de l'année avec des articles professionnels, des actualités sur les évolutions des pratiques métiers, des séquences illustrant la profession aux jeunes... Des réunions ont également été organisées avec l'ensemble des partenaires du groupement carrosserie pour faciliter les échanges et imaginer des actions communes.

Focus économique / En ce qui concerne le marché, malgré un arrêt forcé en 2020, le marché de la construction est reparti en nette hausse en 2021 grâce au dynamisme des transactions immobilières, synonyme d'aménagements et de rénovations, et à la multiplication des mises en chantier. Une embellie qui s'est accompagnée d'une croissance de +4 % de l'activité des artisans du bâtiment par rapport au niveau d'avant crise, principalement alimentée par les travaux de rénovation et d'amélioration de la performance énergétique des logements. De bons résultats, à l'image des résultats des ventes réalisées par les fabricants de peintures, enduits et vernis présentés ci-dessous par segment de marché. En ce qui concerne le segment industriel, les résultats sont plutôt mitigés avec une forte contraction des marchés automobile et aéronautique en 2021.

	Anti-corrosion 2021/2019	Bâtiment 2021/2019	ITE (2021/2020)	DIY 2021/2019
VOLUME	8,7 %	13,6 %	31,8 %	-3,8 %
VALEUR	13,1 %	14,4 %	32,3 %	8 %



**Commission T30A
« Peintures et vernis »**

La commission Afnor T30A « Peintures et vernis » évolue dans un contexte extrêmement riche, les domaines d'utilisation étant très vastes.

En 2021, 23 normes ont été lancées en conception dans les filières ISO et EN. L'année a été marquée par l'ouverture de la révision anticipée de la norme ISO 12944 (peintures anticorrosion) et de ses 9 parties. La dernière révision de cette norme a duré 5 ans. Elle est importante car liées à des enjeux majeurs comme les nouvelles matières premières utilisables en anticorrosion et la considération des milieux extrêmes.

En tout, au niveau français, 47 normes ont été publiées, 8 issues de la filière ISO et 28 de la filière EN.

La révision de norme NFT30-900: 1996 « Peintures et vernis - Peintures pour l'industrie nucléaire » a commencé fin 2021 et sera poursuivie en 2022.

**Commission Isolation
thermique par l'extérieur**

En France, le bâtiment représente 1/3 de l'énergie totale consommée et près de 20 % des émissions de gaz à effet de serre. Pour réduire cet impact du bâtiment sur le climat, il faut à la fois rénover de manière performante, massive et rapide le bâtiment existant (4,8 millions de passoires thermiques d'ici 2030) et construire en satisfaisant aux règles de neutralité carbone dès 2030.

Au niveau européen, la commission vise un parc immobilier décarboné à horizon 2050. L'isolation thermique de l'enveloppe des bâtiments est primordiale pour atteindre ce double objectif d'efficacité énergétique et de sobriété carbone.

La commission ITE du Sipev est au cœur de ces nouvelles exigences. Elle pilote à ce titre de nombreuses études et travaux sur les ETICS (isolation thermique par enduit sur isolant) en collaboration avec des organismes professionnels.

La décarbonation du bâtiment est un objectif majeur inhérent à de nombreuses études transverses parmi lesquelles :

- la baisse de l'empreinte carbone des systèmes ETICS avec l'usage d'isolants bas carbone, recyclés ou biosourcés et l'écoconception des composants.

- la réalisation de FDES collectives des systèmes isolants pour la filière (sourcing indispensable à la fourniture des données environnementales nécessaires dans le cadre du calcul obligatoire de l'analyse du cycle de vie (ACV) des constructions).

- l'adaptation de solutions constructives ETICS à la construction bois, notamment dans les domaines de la sécurité incendie. A noter que les solutions ETICS ont déjà été validées pour habiller les façades du parc immobilier bois en construction pour les JO de Paris 2024.

Les travaux de normalisation européenne sont un autre domaine d'activité important de la commission. Deux projets majeurs pour la filière nécessitent une participation active aux travaux de la Commission européenne :

- un projet de normalisation européen des systèmes ETICS et un projet de révision du process actuel d'évaluation,

- un projet d'évaluation européen de la performance au feu des façades.

Les travaux réglementaires français font partie des sujets suivis par la commission afin de mener les études d'optimisation indispensables sur les systèmes ETICS. L'importance de la sécurité incendie dans la construction bois et de la rénovation énergétique du bâti ancien en sont 2 exemples majeurs.

La commission ITE participe par ailleurs à des travaux BIM-SIPEV dans le suivi de 2 projets pilotes ayant abouti en 2021.

L'avancée des travaux nécessite une collaboration étroite entre la commission ITE-SIPEV et les ministères et instances professionnelles concernés. On peut notamment citer le CSTB et l'AFNOR pour les travaux de normalisation France et UE, la DHUP, AdivBois, le ministère de l'Intérieur et les sapeurs pompiers pour les travaux sur la construction bois et le risque incendie associé, la FFB et l'AIMCC pour les travaux généraux de type construction numérique, efficacité énergétique ou le réglementaire France, l'AQC pour les travaux de rénovation performante. Merci à eux pour leur soutien et leur expertise dans des dossiers souvent complexes.

**Filière Anticorrosion/
Guide organisation**

En 2021, la filière a rédigé deux guides largement plébiscités par la profession, des guides de référence à largement diffuser :

- guide technique « protection anticorrosion des structures métalliques par système de peinture » paru fin 2021
- guide technique « formation du peintre anticorrosion » paru début 2022.

En 2022, le nouveau référentiel de certification de l'ACQPA sera rédigé.

Au sein de l'OHGPI, un groupe de travail établit les règles de garantie des systèmes anticorrosion en phase aqueuse pour un marché élargi à d'autres systèmes. Ce travail de long terme devrait valider des systèmes aqueux et/ou mixtes courant 2022.



Préservation du bois
lutte anti-termites

Commission technique

Au cours de l'année 2021, la commission technique du SPB s'est réunie quatre fois. Comme l'année précédente, Éric Heisel, consultant du SPB a accompagné les membres du syndicat sur les sujets d'actualité comme par exemple la classification des déchets de bois traité à base de cuivre ainsi que deux réponses à des consultations publiques pour le Propiconazole et l'Hexaflumuron.

Focus économique / Un marché du bois qui a souffert du manque de disponibilité d'un grand nombre d'essences, principalement des résineux, avec une flambée des prix du bois de charpente et à palette en France et en Europe. Matériau plébiscité pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, le bois de construction a vu son prix augmenter en 2021 avec la reprise des chantiers et des aménagements extérieurs. Les ventes de produits de préservation du bois ont bénéficié de cette reprise et de la demande des particuliers pour la rénovation et l'amélioration de leur habitat.



ACCOMPAGNER

20

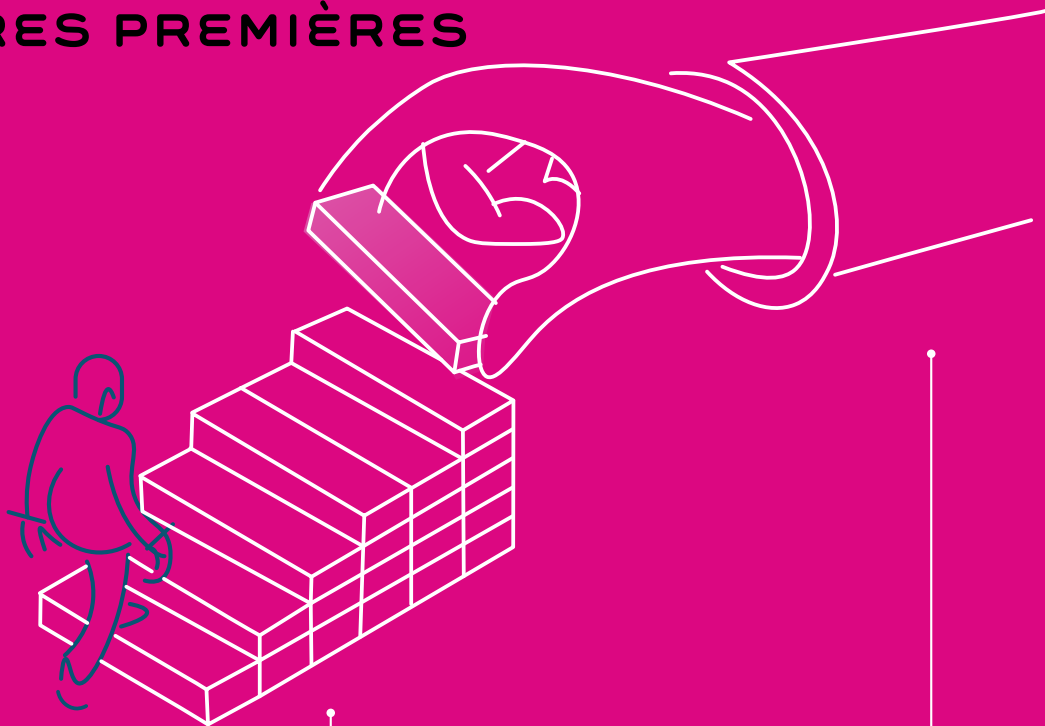
La Fipec s'est fortement investie en 2021 pour soutenir ses adhérents là où l'actualité le demandait. Elle a multiplié

les propositions et déployé ses experts pour accompagner les adhérents face à un événement exceptionnel ou sur la durée, en soutien à des réformes par exemple.

Au quotidien, la fédération s'est adaptée pour apporter des solutions. 2021 a été marquée par des événements déstabilisants

- confinement, crise sanitaire, bouleversement de la gestion des équipes, pénurie et hausses des prix des matières premières, réformes successives réglementaires... - mais aussi par des opportunités stimulantes notamment des avancées dans les projets d'économie circulaire et de transition écologique. Dans les deux cas, les trois pôles d'expertise de la Fipec ont rempli leur fonction d'accompagnement en définissant une stratégie et en déclinant un ensemble d'outils adaptés à sa mise en œuvre.

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LES MESURES EXCEPTIONNELLES DE LA CRISE SANITAIRE ET DE LA CRISE DES MATIÈRES PREMIÈRES



Poursuivre l'accompagnement en matière sociale et économique

La crise sanitaire a régulièrement alimenté la préoccupation des directions des ressources humaines de la profession. La première vocation de la commission sociale est de travailler et de mener une réflexion sur les travaux de branche en amont des négociations avec les partenaires sociaux. Elle a donc tout naturellement veillé à défendre les intérêts des adhérents en faisant remonter des problématiques spécifiques à la délégation patronale siégeant au niveau de la branche.

Elle a particulièrement été attentive au suivi des évolutions des réglementations en matière de chômage partiel pour accompagner au mieux les adhérents qui se trouvaient en situation d'arrêt ou de ralentissement important d'activité.

La Fipec a partagé toutes les mises à jour des protocoles nationaux de maintien d'activité afin d'assurer la sécurité et la santé des salariés des adhérents, notamment en poursuivant pour l'occasion deux veilles spéciales Covid 19, l'une focalisée sur les aspects sociaux, l'autre, sur les aspects économiques.

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DES SALARIÉS

La branche des industries chimiques unie autour des enjeux d'alternance et de sécurité

Les réunions paritaires et les accords de branche signés en 2021 montrent la prédominance de deux thématiques, principalement : la sécurité et l'alternance. La Fipec a participé à un ensemble de réunions qui ont abouti à des mesures favorisant l'acquisition de compétences par l'alternance, notamment des jeunes, et la sécurité des salariés.

Négocié depuis septembre 2020, l'accord « Fondamentaux des Industries Chimiques en matière de santé, d'amélioration des conditions de travail, de sécurité et de sûreté » intègre de nouvelles dispositions visant à encore améliorer la sécurité dans la branche Chimie.



La négociation a notamment permis d'ajouter un chapitre sur la culture sécurité, les facteurs humains et organisationnels et les risques industriels majeurs. Il s'agit d'inscrire dans le champ conventionnel les meilleures pratiques en la matière, et notamment les engagements des entreprises de la chimie pour tirer les leçons de l'incendie de Lubrizol à Rouen.

Toujours en discussion, sa négociation devrait être finalisée pour tout début de l'année 2022.

Au début de l'été 2021, ont été signés 2 accords en faveur de l'emploi :

- développement de l'alternance dans les industries de la Chimie
- reconnaissance du CQP technico-commercial dans les classifications résultant de la CCNIC

Des travaux paritaires ont également été engagés pour faire évoluer l'accord « frais de santé » et travailler à une possible évolution du système de classification de la branche et de la structure de la rémunération minimale.

Il a été convenu avec les organisations syndicales de porter à l'agenda 2022 les sujets de négociation suivants :

- adaptation du dispositif PEI/PERCOI de Branche
- conséquences de la réforme des niveaux de l'enseignement supérieur (prépondérance du niveau bac + 3 versus bac + 2) sur les dispositifs conventionnels
- reconduction du dispositif de Branche sur l'activité partielle
- préparation à la mise en place d'un accord de branche « Prévoyance »

Si 2020 avait semblé marquer la renaissance du dialogue social dans notre branche, cette tendance s'est confirmée en 2021 avec la signature de 3 nouveaux accords, dont un accord majeur sur l'alternance.

Accord du 15 décembre 2021 sur les salaires minima dans les industries chimiques

La négociation annuelle sur les salaires dans les industries chimiques a abouti, le 15 décembre 2021, à la signature d'un accord portant la valeur du point (base 38h) à 8,58 € au 1^{er} janvier 2022, ce qui représente une augmentation de 2,6 %.

Le texte a été signé par la Fipec, la FÉBÉA et France Chimie pour la partie patronale, et la CFDT et la CFE-CGC pour la partie salariée.

Accord du 16 juin 2021 relatif à la reconnaissance du certificat de qualification professionnelle « Technico-commercial » dans les classifications résultant de la Convention Collective Nationale des Industries Chimiques (CCNIC)

Le certificat de qualification professionnelle, ou CQP, est une certification créée par la CPNE des industries chimiques et reconnue par toutes les entreprises de ce secteur d'activité, qui valide les savoir-faire acquis tout au long d'un parcours professionnel et qui atteste qu'un salarié possède les compétences pour exercer le métier visé par le CQP. Dans ce cadre, la priorité est ainsi donnée à la pratique professionnelle.

En application de l'accord relatif à la reconnaissance du CQP Technico-commercial, signé par la Fipec, la Fébéa et France Chimie d'une part, et la CFDT et la CFE-CGC d'autre part, tout salarié titulaire de ce CQP occupant une fonction ou un emploi correspondant à ce certificat aura la garantie du coefficient 250.



Accord du 29 juin 2021 relatif au développement de l'alternance dans les industries de la chimie

En 2021, l'objectif du nombre d'alternants dans la branche est fixé à 6000. La branche se fixe comme objectif de développer le recours à l'alternance en augmentant progressivement le nombre d'alternants dans les industries chimiques pour aboutir à une augmentation de 30 % en quatre ans (2022-2025), soit 7800 alternants.

Par ailleurs, la branche porte une attention particulière au développement de l'alternance notamment dans son « cœur de métier », et encourage les entreprises à utiliser les dispositifs alternance comme un levier prioritaire de recrutement au bénéfice du renouvellement des compétences.

Le 29 juin 2021, la Fipec, la Fébéa et France Chimie d'une part, et la CFDT et la CFE-CGC d'autre part, signaient un accord relatif au développement de l'alternance dans les industries de la chimie.

Ce nouvel accord a pour objectif « la poursuite du développement de l'alternance dans la branche qui représente un enjeu à la fois pour l'insertion des jeunes, pour l'attractivité des métiers et pour le renouvellement des compétences dans les entreprises ».

L'accord recouvre 6 grandes thématiques :

- 1 L'apprentissage dans la branche chimie
- 2 Le contrat de professionnalisation dans les industries chimiques
- 3 La promotion ou reconversion par l'alternance dans les industries chimiques
- 4 L'apprentissage et le contrat de professionnalisation chez plusieurs employeurs ou à l'étranger
- 5 Les aides aux bénéficiaires de contrats d'apprentissage ou de professionnalisation
- 6 Les tuteurs et les maîtres d'apprentissage dans la branche

Outre la revalorisation de la grille de rémunération des apprentis par rapport au minimum légal, les parties signataires travaillent également à la conclusion d'une convention nationale de partenariat avec l'organisme Action logement afin de promouvoir les aides à la mobilité dédiées aux alternants, avec un objectif de conclusion d'ici au début de l'année 2022.



Réouverture de la commission Formation et Promotion des Métiers

Les attentes des adhérents étaient fortes au niveau de la formation et de l'attractivité des métiers de nos industries: la crise sanitaire a fragilisé de nombreux salariés et nos industries restent méconnues des plus jeunes. C'est donc tout naturellement que la commission formation et promotion des métiers a été relancée en novembre 2021, sous la présidence de Michael Dufour (Allios).

La commission est un lieu d'échanges réunissant les différents partenaires de la formation de la Fipec (écoles, associations, OPCO, fédérations partenaires...) et les professionnels des industries des Peintures, Encres, Couleurs, Colles et adhésifs, Préservation du Bois afin de promouvoir nos métiers, de s'assurer que les formations tiennent compte des évolutions des entreprises et de favoriser et développer une culture réseau en valorisant et mutualisant les opérations menées à des fins de communication et de formation.

- ➔ la promotion de nos métiers auprès de jeunes et publics en reconversion
- ➔ le développement des formations via le réseau des écoles et CFA partenaires
- ➔ la communication autour de l'organisme de formation de la Fipec

Des outils pensés pour nos adhérents

Les newsletters sociales ont fait l'objet de toutes les attentions. La forme a également été revue pour apporter une information pertinente et synthétique aux adhérents.

Le pôle adresse un ensemble de newsletters pour informer sur les évolutions sociales et juridiques: news social hebdomadaires, flashs et circulaires sociales.



La Fipec se munit de son propre organisme de formation: Sogefi

Partant du constat que ses entreprises adhérentes ne trouvaient pas toujours de formations répondant à leurs besoins, la Fipec a souhaité mettre à leur disposition une offre adaptée par l'intermédiaire de la Sogefi, organisme de formation de la profession.

Enregistrée depuis le 7 septembre 2021 auprès du préfet de la région d'Île-de-France, la Sogefi, dont la certification Qualiopi atteste de la qualité des formations, a pour vocation d'accompagner les entreprises de notre secteur d'activité dans l'évolution des métiers mais également, de les aider à mieux appliquer et mettre en pratique des textes réglementaires qui demeurent complexes.

La Sogefi est un outil mis à la disposition des adhérents, les permanents de la Fipec sont à l'écoute de toute suggestion de formation qui pourrait faire l'objet d'une plus-value pour la profession.

Les 2 premières sessions de formation, consacrées à la « découverte de la RSE » le 7 et 21 septembre, ont affiché complet.

Plusieurs autres formations sont d'ores et déjà programmées en 2022:

- le Brexit: Obligations et enjeux des réglementations produits chimiques UK en janvier
- les Fiches de Données de Sécurité étendues (FDS étendues) en mars
- la CCNIC (Convention Collective Nationale des Industries Chimiques) au second semestre
- la peinture, comprendre sa formulation et l'étiquetage de ses matières au second semestre

Par ailleurs, d'autres sujets pourraient faire l'objet de formation:

- ➔ Gérer ses déchets
- ➔ Loi AGECE
- ➔ Biosourcé

Un accompagnement pour les TPE et PME: l'EDEC

Les partenaires sociaux de la Branche des industries chimiques, dont la Fipec, et l'État ont signé en 2018 un EDEC (Engagement de développement pour l'emploi et les compétences) portant sur l'accompagnement des TPE/PME dans leurs démarches de déploiement des transitions et l'identification de leurs besoins en compétences en intégrant les enjeux liés à l'impact de ces transitions.

Formalisé par un accord-cadre entre la DGEFP et les représentants des fédérations professionnelles (Fipec, Fébéa et France chimie) et des salariés de la branche, les actions de l'EDEC sont mises en œuvre par l'OPCO2i désigné en tant qu'organisme relais pour la période 2018 - 2021 sous l'impulsion du Comité de pilotage composé de représentants:

- de la DGEFP
- des organisations d'employeurs et de salariés représentatives de la branche professionnelle et signataires de l'accord
- de l'OPCO 2i

Le plan d'actions de l'EDEC se décline en 4 axes:

- l'appropriation des enjeux liés aux transitions écologiques, énergétiques et numériques dans les entreprises de la branche
- amplifier le déploiement des CQP/CQPI des industries chimiques dans les entreprises de la branche, notamment les PME/TPE et adapter les référentiels des CQP/CQPI existants
- développer les bonnes pratiques des usages du numérique en entreprise
- développer des méthodes alternatives d'apprentissage pour faciliter l'accès à la formation tout au long de la vie

Pour faire suite aux dispositifs déjà mis en œuvre (accélérateur, diagnostic RH...), de nouvelles initiatives ont été engagées en 2021 et aboutiront prochainement:

- parcours E Learning pour tout nouvel entrant dans les entreprises de la chimie. Véritable parcours immersif dans la chimie, l'apprenant découvre en 3h le secteur d'activité, ses métiers, l'environnement de travail, les bases de la sécurité et les bases scientifiques de la chimie.

- parcours E Learning sur la transmission de compétences destiné aux équipes RH des entreprises
- parcours de formation aux compétences numériques conduisant à la certification PIX et/ou Cléa numérique
- réalisation d'un SPOC (Small Private Online Course) à destination des entreprises pour se lancer dans un projet de digitalisation de la formation

À l'approche du terme de l'Accord-cadre (décembre 2021), les parties signataires de l'EDEC ont souhaité s'associer à un cabinet spécialisé afin de conduire une évaluation de l'EDEC, conformément aux engagements de l'Accord-cadre. Cette évaluation permettra de:

- porter un regard rétrospectif permettant de faire un bilan objectif et partagé des réalisations de l'accord-cadre et d'en tirer des enseignements
- s'inscrire dans une dynamique prospective, en identifiant les éléments permettant d'améliorer le déploiement et le pilotage d'actions similaires, d'optimiser la diffusion des réalisations et ainsi d'accentuer leur efficacité et leur plus-value, notamment en identifiant les mécanismes qui fonctionnent le mieux

À cette fin, le comité de pilotage de l'EDEC a lancé un appel d'ordre et sélectionné en décembre le cabinet SEMAPHORES. Cette étude, qui devra également recommander des pistes pour poursuivre les actions menées au-delà de la fin de l'EDEC, s'achèvera en octobre 2022 par une restitution « grand public ».



OPCO 2i : désormais, des référents chimie dans chaque AR2i

Notre branche a obtenu de l'OPCO2i qu'il mette en place des référents « chimie » dans chaque AR2i pour disposer d'un interlocuteur privilégié pour les entreprises.

Un échange régulier (2 réunions annuelles) entre l'OPCO2i et les 32 branches de l'industrie qui la composent s'est poursuivi pour contribuer à une démarche d'amélioration continue de leurs services.

Faisant suite à l'arrêté du 20 mai 2020 portant extension de l'accord constitutif de l'OPCO 2i, et à la demande de la DGEFP de mise en conformité des missions confiées aux délégataires AR2i avant

l'échéance de la convention triennale d'objectifs et de moyens 2019-2022, plusieurs réunions paritaires de négociation entre les organisations professionnelles d'employeurs et les organisations syndicales de salariés, représentatives au sein de l'ensemble des branches constitutives de l'OPCO 2i se sont tenues tout au long de l'année.



Elles ont également porté sur la mise en conformité de l'organisation territoriale de l'OPCO 2i (AR2i).

Le CQP, un outil méconnu à exploiter

Face aux futurs défis en matière d'emploi et de formation, les entreprises doivent utiliser tous les outils à leur disposition comme bien sûr l'alternance, mais également les CQP.

Les CQP sont en effet un outil à disposition des entreprises, soit pour mieux qualifier les salariés déjà présents dans l'entreprise, soit pour qualifier des candidats au recrutement dont le profil ne correspond pas aux attentes des industriels. Cette certification de branche permet à la fois aux salariés de développer leurs compétences et de répondre à leur projet d'évolution de carrière.

Il apparaît toutefois que les CQP sont pourtant moins utilisées par nos entreprises que par celles d'autres branches des industries chimiques.

L'explication de ce phénomène peut se trouver dans l'étude menée par Cabinet Ambroise Bouteille, sollicité par l'Observatoire des Métiers des Industries chimiques pour :

- Réaliser un état des lieux quantitatif complet et détaillé des parcours CQP/CQPI pour quantifier les recours au dispositif et d'en mesurer l'impact sur l'accès et le retour à l'emploi
- Évaluer la mise en œuvre du dispositif pour identifier les pratiques et juger de la satisfaction des acteurs et ainsi apprécier l'adéquation des CQP aux besoins des entreprises en matière de certification

Les principales conclusions :

- 1 Une communication pas assez efficace
- 2 Les modalités de financement sont perçues comme trop obscures par les entreprises
- 3 Des choix de CQP parfois inadaptés
- 4 Manque de passerelles entre les métiers pour favoriser la construction de parcours professionnels
- 5 Proposition de mettre en place un réseau de partenaires
- 6 Nécessité de rendre plus lisible le dispositif



Un atelier s'est tenu le 28 septembre pour travailler sur le processus d'habilitation des évaluateurs avec l'objectif de rénover le système tout en garantissant un processus de qualité et fiable.

Les CQP seront également à l'ordre du jour de la première réunion de la commission Formation et Promotion des métiers de la Fipec en 2022.

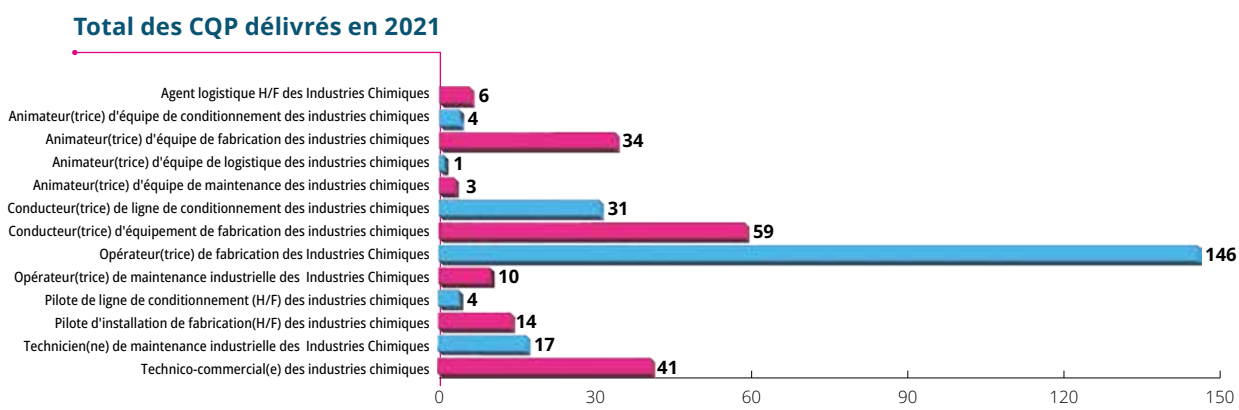


2021, dernière année de collecte de l'OPCO 2i

Le transfert de la collecte de la CUFPA (Contribution unique à la formation professionnelle et à l'apprentissage) des OPCO à l'Urssaf a été prévu par la loi « Avenir professionnel » de 2018 dans le but de simplifier la démarche de versement des contributions des entreprises. Ce transfert est effectif depuis le 1^{er} janvier 2022 : désormais les OPCO ne sont plus chargés de la collecte des contributions. L'Urssaf collecte les **contributions de formation professionnelle (CFP) et la taxe d'apprentissage (TA) via la DSN, comme pour les autres déclarations à l'URSSAF.**

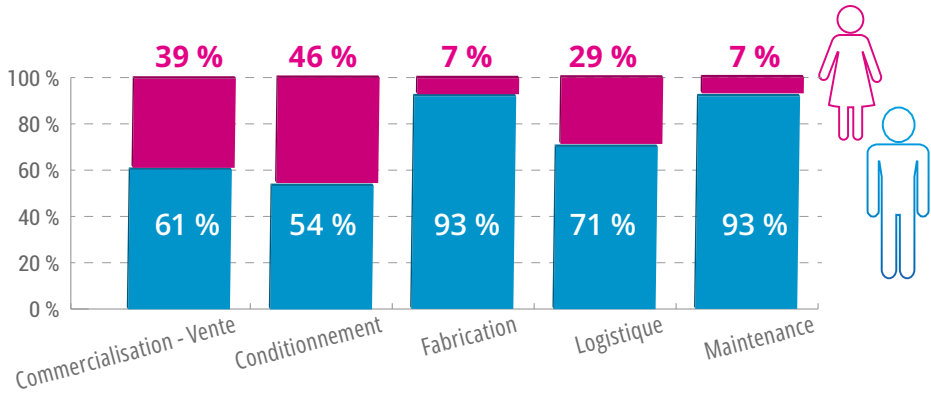
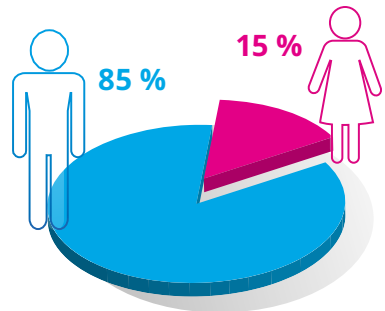
Attention toutefois : malgré ce transfert, pendant le 1^{er} trimestre 2022, nos entreprises devront également effectuer les derniers versements auprès de l'OPCO 2i, pour les contributions de formation professionnelle et la taxe d'apprentissage concernant la masse salariale de l'année 2021.

Les CQP dans la branche des Industries chimiques en 2021



Région	Total
Auvergne-Rhône-Alpes	28
Bourgogne-France-Comté	1
Bretagne	9
Centre-Val de Loire	43
Grand Est	64
Hauts-de-France	68
Île-de-France	3
Martinique	5
Normandie	46
Nouvelle-Aquitaine	11
Occitanie	9
Pays de la Loire	21
Provence-Alpes-Côte d'Azur	62
Total général	370

Répartition Hommes/Femmes



Les partenaires de formation de la Fipec

La Fipec travaille historiquement de concert avec certains établissements dispensant des formations menant aux métiers de ses adhérents. Elle fait partie du conseil d'administration de l'ITECH, et de celui de l'Escom et ses syndicats Sipev et Aficam siègent au conseil d'administration d'Actions 3PF. Notre OPCO de référence, OPCO 2I, nous accompagne pour le financement des formations et le déploiement d'action d'attractivité des métiers.

Itech

Le délégué général de la Fipec, Gilles Richard, s'implique au sein du conseil d'administration de l'ITECH pour promouvoir l'attractivité de nos métiers et développer des formations pertinentes pour nos industries.

Dans le cadre de la formation initiale, l'ITECH a délivré leur diplôme d'ingénieur à 159 étudiants en 2021 dont 40 dans le cadre de l'apprentissage.

Parmi eux, 38 ingénieurs ont effectué une spécialisation en Peintures, Encres et Adhésifs et 11 ingénieurs, issus de la classe européenne de l'ITECH, en formulation.

7 étudiants ont obtenu leur master « Manager de projet d'innovation ».

21 étudiants Post Premier Cycle, dont 13 en contrat de professionnalisation, ont reçu le certificat accrédité par la CPNE des Industries chimiques et enregistré au Registre National des Certifications Professionnelles (RNCP).



Gilles Richard

Au total, **187 étudiants ont été diplômés** en 2021.

La Fipec soutient les étudiants les plus méritants en allouant des bourses chaque année. En 2021, deux majors de promotion de la section Chimie de Formulation ont été récompensés :

- promo 2020 : Éloïse LUCAS
- promo 2021 : Maxine DIPODA

Éloïse LUCAS | 2020



Escom

À Compiègne, l'ESCOM Chimie affiche un taux de réussite en 2021 de 86 %. Les promotions 2021-2022 en classes préparatoires (228 étudiants) et cycle ingénieur (412), ont fait le plein.

L'école a vu aboutir un travail de longue haleine en ouvrant sa première section du bachelor Bachelor en chimie et sciences industrielles. Cette formation post-bac en 3 ans par apprentissage est ouverte aux bacheliers généraux et technologiques.



Elle forme des assistants d'ingénieurs chimistes (avec une spécialité en techniques d'analyses ou en génie procédé) ayant également des compétences en sciences industrielles (dont hydraulique, pneumatique, électricité, préparation et pilotage de lignes automatisées, outils de pilotage, analyses de pannes) et management intermédiaire.

Elle est accréditée par la CTI et reconnue par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, ce qui lui confère le grade de licence.

Actions 3PF

Pour valoriser les professions auprès des jeunes en orientation, des casques de réalité virtuelle ont été distribués dans 70 établissements scolaires. Les jeunes ont pu découvrir deux vidéos :

- « La décoration » sur les métiers de la distribution de gros avec un responsable de magasin, un vendeur-coloriste et une décoratrice
- « Les métiers de la rénovation : peinture » avec une métresse chargée d'affaire, un chef de chantier et un peintre en bâtiment



Des activités pédagogiques ont également été mises à disposition des enseignants pour les encourager à réfléchir avec leurs élèves à leurs idées reçues sur nos métiers.

Une nouvelle vidéo a été réalisée en mai 2021 :

- La créativité du sol au plafond » avec une directrice d'entreprise, un chef de Chantier

L'objectif est d'enrichir encore le catalogue de vidéos pour présenter la diversité de la filière via la Webapp de Métiers360, un outil numérique facilement accessible à l'aide d'un code sur tablette, ordinateur et téléphone dans lequel se trouvent nos différentes vidéos découpées en séquences. Ils sont accompagnés d'une description sous forme d'anecdote mettant en valeur différents aspects des métiers de la finition.



OPCO 2i

Pour l'ensemble des Industries Chimiques (Chimie-Parachimie), la collecte au titre de la formation professionnelle (versements volontaires compris) s'est élevée en 2021 à 177 601 K€ dont 8 758 K€ auprès des professionnels de la peinture, des encres, colles, adhésifs et préservation du bois.

Les entreprises de nos professions ont bénéficié de financements dans les actions suivantes :

- 21 dossiers de contrats de professionnalisation ont été pris en charge par l'OPCO 2i. Ils correspondent à des engagements financiers de l'ordre de 153 K€
- 207 contrats d'apprentissage ont été financés pour un montant de 2 765 K€
- les formations de tuteurs ou au titre de la fonction tutorale ont été dispensées auprès de 18 salariés pour un montant de 15 K€

les engagements financiers relatifs au plan de développement des compétences se sont élevés à 235 K€ pour 1 053 stagiaires.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : UN AXE STRATÉGIQUE D'ORIENTATION POUR LA PROFESSION

Économie circulaire : faire face à un calendrier serré pour l'entrée en application de nombreuses mesures

Huiles minérales

L'article 112 de la loi AGECE (loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire) prévoit l'interdiction d'utiliser des huiles minérales sur les emballages et les impressions à destination du public.

La Fipec a échangé tout au long de l'année 2021 avec la DGPR, en charge de rédiger l'arrêté de mise en œuvre de l'interdiction des huiles minérales sur les emballages et les papiers graphiques porté par la loi AGECE. L'AFEI et l'Aficam ont transmis leurs positions respectives en mars 2021. Face à cette situation de blocage, la Fipec a pris attache avec le cabinet du Premier Ministre à l'été 2021 et a obtenu un rendez-vous stratégique avec le cabinet de la ministre de la transition écologique qui a abouti à l'obtention d'informations clés permettant de faire avancer le dossier, notamment l'exclusion des colles du périmètre de la mesure. Un projet de décret a été mis en consultation, celui-ci n'était pas satisfaisant et ne prenait pas suffisamment en compte la difficulté technique de la mise en œuvre de la mesure par la filière. En 2022, l'État et le Gouvernement ont entendu ces difficultés et relancé une nouvelle phase de concertation encore en cours.

L'AFEI travaille avec EuPIA à l'élaboration d'un argumentaire détaillé et à la mise en place d'une stratégie d'influence européenne.



**Information du consommateur :
Affichage des qualités et caractéristiques
environnementales des produits**

Dans ses articles 13.I et 13.II, la loi AGECE prévoit que les consommateurs seront informés des caractéristiques et qualités environnementales des produits. Ces dernières concernent notamment la présence de substances dangereuses et de perturbateurs endocriniens (PE). Dans le cadre d'un groupe de travail organisé par France Chimie, la Fipec a contribué à l'élaboration des arguments relatifs aux décrets d'application correspondant à deux projets de décrets, respectivement sur les substances dangereuses et les perturbateurs endocriniens. Ces décrets ont été notifiés à la Commission européenne et ont été publiés au Journal Officiel respectivement en août 2021 (décret dit « PE ») et en octobre 2021 (décret « Substances dangereuses »).

Focus Perturbateur endocrinien

Le sujet est d'actualité en France avec une réelle volonté politique de durcir la réglementation française et européenne en matière de lutte contre les perturbateurs endocriniens.

Substances très étudiées de cette thématique : le Bisphénol A et les autres bisphénols (B, P, S, etc.). Par exemple, le 9 mars 2021, dans le cadre de la SNPE2 française (2^e stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens), l'ANSES a publié un avis relatif à l'identification en tant que substance extrêmement préoccupante (SVHC) du Bisphénol B pour son caractère de perturbateur endocrinien. La Fipec participe d'ailleurs aux réunions de la SNPE2.

Au niveau européen, les perturbateurs endocriniens sont aussi à l'étude dans le cadre des SVHC et celui de la révision du règlement CLP.

Triman & signalétique infotri sur les produits inclus dans une filière de REP et à destination des ménages

La loi AGECE prévoit une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022 d'une nouvelle infotri accompagnée d'une signalétique commune, le Triman. Chaque infotri devra être proposée par l'éco organisme de la filière de responsabilité élargie du producteur (REP) correspondante, puis validée par les pouvoirs publics. Un délai d'un an est laissé aux metteurs en marché pour mettre en conformité leurs étiquetages, à partir de la validation de l'infotri, avec un délai de six mois supplémentaires d'écoulement des stocks.

En février 2021, la Fipec et un large nombre d'organisations professionnelles ont adressé un courrier commun au directeur général de la prévention des risques pour l'alerter sur les difficultés liées à la mise en œuvre du Triman et de l'infotri prévue le 1^{er} janvier 2022, alors que le décret d'application n'avait toujours pas été publié. Ce décret a été publié au Journal Officiel le 30 juin 2021. Le Triman, accompagné d'une information sur le geste de tri, devra être apposé sur tous les produits respectant la double condition suivante : être soumis à filière de REP (DDS, emballages ménagers notamment) et être destinés aux ménages.

L'infotri proposée par l'éco organisme Citéo pour les papiers graphiques et les emballages ménagers a été validée le 9 septembre 2021, ce qui signifie que la nouvelle infotri doit être appliquée d'ici le 9 septembre 2022 avec un délai d'écoulement des stocks jusqu'au 9 mars 2023.

Concernant l'infotri relative à la filière DDS, la Fipec a transmis ses recommandations, notamment un format d'infotri en pictogramme et tente d'obtenir un format réduit d'infotri pour les emballages inférieurs à 1 litre/1 kg.



Démontrer la connexion forte entre transition écologique et réindustrialisation

Loi Climat et résilience

La loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets a été publiée au Journal Officiel du 24 août 2021. Cette loi comporte initialement des mesures prescrites par la Convention citoyenne pour le Climat et retenues par le Président de la République.

Parmi les principaux points d'intérêt pour les entreprises adhérentes à la Fipec, on distingue plusieurs dispositions relatives à l'encadrement des allégations environnementales, avec la mise en place d'un affichage de l'impact environnemental des biens et des services, qui pourra être rendu obligatoire après une période d'expérimentation d'au moins cinq ans. Les publicités des biens soumis à affichage environnemental seront encadrées de sorte à mettre en avant une information synthétique sur l'impact environnemental. L'allégation « neutre en carbone » devra être justifiée pour pouvoir être utilisée. Cette loi a d'ailleurs renforcé les sanctions pour allégations environnementales trompeuses, qu'on appelle communément « greenwashing » (ou écoblanchiment).

Dans le cadre du développement de la vente en vrac, cette loi interdit à partir du 1^{er} janvier 2025 les emballages constitués par tout ou partie de polymères ou de copolymères styréniques, non recyclables et dans l'incapacité d'intégrer une filière de recyclage.

La loi Climat prévoit par ailleurs un verdissement de la commande publique et notamment à partir du 1^{er} janvier 2030 l'usage de matériaux biosourcés ou bas-carbone au moins à hauteur de 25 % dans les rénovations lourdes et constructions relevant de la commande publique.

Des dispositions sont prises aussi pour favoriser un verdissement des transports et pour renforcer la protection judiciaire de l'environnement, via la création de trois nouvelles infractions pénales.

Dans le cadre de l'examen de la loi Climat, la Fipec a structuré une action commune avec l'AIMCC et la FND pour obtenir un dispositif d'écocontribution visible obligatoire. Plusieurs auditions parlementaires, au Sénat et à l'Assemblée nationale, ont pu être menées par Guillaume Frémaux, Président

de la Commission Affaires publiques de la Fipec, accompagné par Teoman Bakoglu, ainsi que des rencontres en cabinets ministériels avec Jacques Menicucci, Président de la Fipec, Guillaume Frémaux, président de la commission Affaires Publiques, Gilles Richard, Délégué général et Teoman Bakoglu, Directeur du Pôle Influence. Malgré une très forte pression, la loi Climat et résilience n'a pas pu devenir le véhicule législatif permettant l'intégration de cette demande dans le droit français. En revanche, de nouveaux soutiens politiques ont pu être identifiés, en particulier dans la majorité présidentielle. La filière en aval semble être également de plus en plus convaincue par la pertinence de cette approche, surtout dans le contexte de la hausse des prix des matières premières.

La Fipec, qui participe activement aux actions menées par France Industrie, a participé à mesurer les dispositifs visant à renforcer la pénalisation des atteintes à l'environnement. Si ces dispositifs sont nécessaires et parfaitement justifiés, ils ne doivent pas pour autant tomber dans l'écueil d'une criminalisation de l'activité d'industriels. Avec France Industrie, des adaptations importantes de ces mesures ont pu être obtenues.

S'opposer à la conditionnalité de la baisse des impôts de production

La Fipec a soutenu l'action de France Industrie visant à conditionner la baisse des impôts de production, nécessaire à la relance de l'activité et à la réindustrialisation, à des bonnes pratiques sociales et environnementales. Nous avons rappelé au législateur et aux pouvoirs publics lors de nos auditions l'importance de soutenir l'industrie et le non-sens que constituent ces impôts, décorrélés du chiffre d'affaires effectivement réalisé.

Renforcer nos actions au sein des filières REP de nos adhérents

Participation à la commission Interfilières de Responsabilité Élargie du Producteur

La Fipec a participé aux réunions de la Commission Interfilières de REP (ou CIFREP) tout au long de l'année 2021 où elle a eu l'occasion de s'exprimer sur des sujets ayant attiré à des filières REP existantes comme la question des huiles minérales pour la REP Papiers graphiques et emballages ou encore les propositions d'infotri pour les filières REP Emballages et DDS, mais aussi sur la

création de nouvelles filières REP découlant de la loi AGECE comme la REP Produits et matériaux de construction du bâtiment (PMCB).

Lancement du groupe de travail anti gaspillage

La Commission Environnement de la Fipec s'est prononcée en novembre 2021 en faveur de la création d'un groupe de travail dédié aux actions à mettre en œuvre dans le cadre des mesures anti-gaspillage de notre secteur.

Rédaction feuille de route sectorielle 3R

Dans le cadre de la stratégie nationale 3R « Réduire, Réutiliser, Recycler les emballages en plastique à usage unique » : l'État invite les filières à élaborer leur feuille de route sectorielle. Dans ce cadre, la Fipec, via sa commission Environnement, a évoqué l'importance de répondre à cette demande, en coordination avec les éco organismes.

Révision du guide d'écoconception des étiquettes adhésives de Citéo et l'UNFEA (Union Nationale des Fabricants d'Étiquettes Adhésives)

La Fipec a organisé en juin 2021 une rencontre technique consacrée au Guide d'éco-conception des étiquettes adhésives, réalisé par Citéo et l'UNFEA fin 2020. Les producteurs d'encre ainsi que les producteurs d'adhésifs ont pu remonter leurs interrogations sur certaines allégations et recommandations du guide. Le but de cette rencontre était de pointer les axes d'amélioration en vue d'une révision de ce guide.

L'Aficam se rapproche de la Cotrep pour étudier le recyclage des plastiques

En 2021, la commission colles d'emballages de l'Aficam a constitué un groupe de travail recyclage visant à travailler avec le Cotrep sur la liste des colles pouvant être apposées sur des emballages plastiques.



FACILITER LA MISE EN ŒUVRE DES RÉFORMES RÉGLEMENTAIRES

ATP du règlement CLP : simplifier leur mise en œuvre

Les périodes transitoires habituellement de 18 mois pour la mise en application des ATP (Adaptation au Progrès Technique) du règlement CLP N°1272/2008 sont souvent trop courtes pour nos adhérents et sont à l'origine de tensions dans la chaîne de valeur. C'est à partir de cette constatation que la commission sécurité produits présidée par Patrick Verlhac a décidé du lancement d'un nouveau groupe de travail Écoulements de stocks qui s'est réuni en 2021 pour travailler à identifier les difficultés rencontrées et les facteurs de simplification réglementaire possible.

Ceci a conduit en novembre 2021 à la soumission d'une réponse à la consultation publique de la Commission Européenne relative à la révision du règlement CLP, puis à nouveau fin décembre 2021 dans le cadre de l'enquête ciblée auprès des parties prenantes et relative à la révision du règlement CLP. D'autres actions sont en cours en 2022.

En parallèle, la Fipec continue le suivi renforcé des différentes étapes du processus et du calendrier de chaque ATP : adoptions des opinions de substances par le Comité d'Évaluation des Risques (RAC), adoption puis publication des ATP. Tout ceci est dans le but de préparer les adhérents aux différents changements de classifications harmonisées des substances.

TiO2 : accompagner la mise en conformité pour septembre 2021

L'année 2021 est l'année de la mise en œuvre de la 14^e Adaptation au Progrès Technique (ATP) du règlement CLP, publiée le 18 février 2020. Il fixe notamment la classification de certaines formes de dioxyde de titane (TiO2) comme cancérigènes par inhalation de catégorie 2 (Carc. 2).

Cette ATP fixe également des dispositions particulières pour l'étiquetage de certains mélanges contenant du dioxyde de titane avec l'apposition de mentions EUH spécifiques à l'Union Européenne (EUH211 – pour les mélanges liquides ou EUH212 – pour les mélanges solides). Les industriels avaient jusqu'au 30 septembre 2021 pour se mettre en conformité, compte tenu de la date d'application du règlement au 1^{er} octobre 2021.

La Fipec a accompagné ses adhérents dans cette mise en œuvre, notamment en rappelant la nécessité de l'étiquetage des mélanges contenant du dioxyde de titane lorsque cela est applicable, via les travaux de la commission sécurité produits.

La Fipec a également relayé durant l'année les différents guides mis à disposition des adhérents dont le guide que l'Echa relatif à la classification et l'étiquetage du dioxyde de titane publié en septembre 2021.

La Fipec a diffusé à ses membres Sipev, AFEI et Afcalt le guide Cepe pour la classification et l'étiquetage du dioxyde de titane et suit les actions menées par le syndicat européen des fournisseurs de dioxyde de titane (TDMA). Cepe a émis une note quant à la prise en compte du dioxyde de titane dans les FDS et les étiquettes des produits.

L'actualité sur le dioxyde de titane a été aussi marquée par la publication par l'ANSES d'une recommandation de Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP) pour le dioxyde de titane sous forme nanoparticulaire basée sur la prévention de l'inflammation pulmonaire.

La France se connecte au centre antipoison européen

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la France a rejoint le portail européen de notification au centre antipoison PCN (Poison Centre Notification) géré par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (Echa). Les entreprises ont soumis avec succès plus d'un million de notifications à la base de données européenne des centres antipoison. La Fipec a accompagné ses adhérents en relayant les différents webinaires organisés par l'Echa afin d'aider les déclarants dans leurs démarches de préparation de dossier de notification.

Suivre les conséquences réglementaires du Brexit

Le 24 décembre 2020, la Commission européenne et la Grande-Bretagne étaient parvenues à un accord concernant le Brexit qui s'est appliqué provisoirement dès le 1^{er} janvier 2021 jusqu'à son examen et approbation en avril 2021 par le Parlement européen.

Dès janvier 2021, les parties prenantes ont mis à disposition de multiples documents d'information en support, documents que les équipes de la Fipec ont relayés : FAQ de la Commission européenne quant aux questions les plus courantes, portail dédié du Gouvernement français, etc.



Les douanes ont également mis à jour le guide douanier en février 2021 puis la FAQ ainsi qu'une infographie relative aux conséquences sur les échanges de marchandises.

L'ECHA a également mis à jour sa page relative au Brexit et la série de questions/réponses sur le sujet.

FEICA a édité un nouveau document d'information sur le BREXIT pour informer au mieux les adhérents quant aux dernières évolutions et les impacts potentiels sur l'industrie du secteur des adhésifs.

La Fipec continuera de clarifier ce sujet en 2022 pour ses adhérents.

Contact alimentaire



La commission technique de l'AFEI a suivi de près la publication au Journal Officiel allemand de l'ordonnance allemande sur les encres et vernis d'impression, paru le 7 décembre 2021.

Les impacts majeurs sur les formulations d'encres de ce texte ont été étudiés afin de préparer au mieux les membres à cette nouvelle réglementation. Un extrait du calendrier partagé à nos membres lors d'une commission technique est disponible ci-dessous :

26/11/2021
Vote à la Chambre
fédérale allemande

07/12/2021
Publication au journal officiel
allemand, en vigueur
le 8 décembre 2021

Janvier 2026
(Pour les substances du
tableau 14.1) Les dispositions
de la GIO s'appliquent.
Seules les substances listées
dans la GIO peuvent être
intentionnellement utilisées
dans les encres FCM

Janvier 2027
Fin de la période de
transition pour la liste
du tableau 14.2
(pigments)

Diisocyanates

La Fipec a accompagné les adhérents afin de se préparer au mieux à la mise en œuvre de cette restriction du règlement REACH au travers de nombreuses informations sur les exigences relatives à l'étiquetage des produits ayant une concentration de 0.1 % ou plus en diisocyanates ainsi que les modalités de formation. Ces informations ont été relayées lors de la Commission Sécurité Produits.

La Fipec a également collaboré avec Feica afin de transmettre à nos membres un kit d'information (infographie et document support) en Français.

Lancement de la plateforme



Le 1^{er} novembre 2021, la plateforme de formation, Safe Use Of Diisocyanates développée en collaboration avec l'ISOPA et l'ALIPA et plusieurs fédérations professionnelle a été mise en ligne pour permettre aux acteurs de se mettre en conformité avec les exigences de formation pour les produits concernés. CEPE et FEICA contribuent activement au développement de cette plateforme. La plateforme de formation devrait être disponible en version Française en avril 2022.

Par ailleurs, la Fipec a contribué à la traduction en français de la nouvelle version de la brochure de la FEICA « Un avenir sûr pour les produits en polyuréthane », expliquant la restriction des diisocyanates dans le cadre de REACH, récemment publiée. La Fipec a également relayé le kit de communication des fabricants de diisocyanates toujours en vue de se préparer à la formation obligatoire à venir.

En parallèle, la Commission européenne a commandé une étude sur l'impact des valeurs limites d'exposition professionnelle potentielles (Occupational Exposure Limits – OEL, en anglais) pour les diisocyanates dans le cadre de la directive européenne sur les agents chimiques. L'étude s'est achevée en septembre 2021. La Fipec suit ce sujet par l'intermédiaire des fédérations professionnelles européennes CEPE et FEICA.

Vers une définition européenne des nanomatériaux



Dans le cadre de la consultation publique de la Commission Européenne sur la définition des nanomatériaux, le groupe de travail nanomatériaux et nanotechnologies de la Fipec a rédigé une fiche synthétique restituant l'ensemble des définitions des Nanomatériaux. Le groupe a également participé à la consultation publique sur la définition des nanomatériaux organisée par la Commission européenne. La publication de la définition harmonisée devrait voir le jour en 2022. Également, comme chaque année, la Fipec a accompagné les adhérents à effectuer leur déclaration sur le registre R-Nano.

Réglementation post Lubrizol

La commission ISI s'est réunie 3 fois pendant l'année 2021. Les travaux se sont concentrés sur l'évolution des réglementations Post-Lubrizol

notamment avec une intervention de Bureau Véritas sur le sujet, la collecte des données d'accidentologie 2020 afin de constituer les indicateurs de nos secteurs d'activité.

De nombreuses interventions ont été organisées par la Fipec, lors de la commission ISI, comme celle de la société Sick pour présenter ses innovations sur la géolocalisation des équipements ou encore celle de la société Securidis concernant le transport de marchandises dangereuses. Celles-ci ont permis d'apporter des éléments clés et concrets à nos membres.

La révision du guide Fipec sur les directives ATEX a également été lancée et devrait aboutir en fin d'année 2022.

FOCUS > Un suivi précis du règlement Biocides avec la commission dédiée

Dans le cadre de la Commission Biocides présidée par Philippe Alex, la Fipec assure la veille concernant les substances biocides dont le suivi des substances inscrites à l'article 95 du Règlement Produits Biocides N° 528/2012, notamment concernant les conservateurs dans les articles traités, le suivi de la mise à jour du programme de travail du Comité des Produits Biocides (BPC), les consultations

publiques relatives à des substances biocides.

Dans la continuité des travaux effectués en 2020, la Fipec ne cesse d'alerter sur le sujet de la disponibilité des conservateurs dans les articles traités, afin de soutenir la continuité de la mise en marché des produits à base aqueuse à destination du grand public. Des rendez-vous avec la DGPR et la DGE ont été obtenus afin de partager les positions de la Fipec quant à l'utilisation des biocides dans les produits à base aqueuse.

Au niveau européen, la Fipec est intervenue dans le cadre de la réunion des affaires publiques de Cepe pour établir une stratégie de communication visant à défendre l'utilisation des biocides dans nos mélanges chimiques.

La Commission Biocides a également permis de partager les nouveaux guides et travaux pour les substances et produits biocides: approche des perturbateurs endocriniens pour les coformulants des produits biocides, nouveau modèle révisé pour le rapport d'évaluation du produit (PAR), etc.

La Fipec a participé au Congrès Biocides qui a eu lieu les 6 et 7 octobre en 2021.

SUIVRE LES ÉVOLUTIONS DE LA NORMALISATION AFNOR, CEN, ISO

Les axes de développement pour 2021 ont été la santé au travail, la digitalisation, la transition écologique et la biodiversité.

Les commissions AFNOR remplissent le rôle de comité miroir national au niveau international et européen. Les experts des différentes commissions sont impliqués activement.

AFNOR S51C jouets

Les enjeux liés à la sécurité des jouets, expliquent la forte implication des fabricants, importateurs, distributeurs, laboratoires et administrations dans les travaux de normalisation aux niveaux français, européen et international.

L'Afnor définit les exigences essentielles de sécurité applicables aux jouets, notamment celles relatives aux propriétés physiques et mécaniques, à l'inflammabilité, aux propriétés chimiques, aux propriétés électriques, à l'hygiène et à la radioactivité.

Pour faciliter la preuve de la conformité à ses exigences essentielles, il est indispensable de disposer de normes harmonisées sur le plan européen concernant notamment la construction et la composition des jouets.

Le CEN/TC 52/WG 5 est en charge des normes relatives aux propriétés chimiques, il est scindé en quatre « task group »:

- CEN/TC 52/WG 05/TG 2 « Migration of certain elements », chargé de développer et de valider de nouvelles méthodes d'essais pour le chrome VI et les composés organostanniques intégrées dans la révision de la norme EN 71-3 portant sur la migration de certains composés chimiques. Le groupe s'est réuni en visio conférence le 20 septembre 2021.
- CEN/TC 52/WG 05/TG 3 « N-Nitrosamines and N-nitrosatable substances »
- CEN/TC 52/WG 05/TG 5 « Migration of certain elements regarding hard polymers » en charge de l'étude analytique des polymères durs.
- CEN/TC 52/WG 05/TG 7 « Appendix C test methods » en charge des propositions de sujets relatifs aux substances de l'Appendice C de la Directive Jouets: Formamide, « TCEP et autres retardateurs de flamme », Isothiazolinones, Phénol-Bisphénol A.

Au niveau français, au travers de la commission de normalisation AFNOR S51C - « Jouets », les enjeux de la normalisation dans le domaine de la sécurité des jouets consistent à contribuer activement au suivi et à la participation des travaux européens et internationaux, afin de:

- faire valoir son point de vue et son savoir-faire,
- influencer sur le contenu des normes en étant force de proposition,
- bénéficier d'un pouvoir d'anticipation sur l'évolution des produits.
- disposer d'un lieu de rencontres et d'échanges avec les acteurs clés du marché du jouet.

Nos représentants ont été particulièrement actifs dans ce cadre.

Le CoS IBEM (Comité stratégique Ingénierie Industrielle, Biens d'équipement et Matériaux) de l'AFNOR

Le comité stratégique s'est pleinement engagé dans la transition écologique et digitale au cours de l'année. Une feuille de route avec des axes majeurs a été constituée:

- modernisation de l'outil de production,
- développement de matériaux et équipements plus durables,
- disponibilité des matières premières,
- développement et utilisation de nouveaux matériaux,
- démarche écologique industrielle,
- normalisation et innovation,
- organisation différente des travaux de normalisation et valorisation de la normalisation.

Ces 8 axes majeurs seront les domaines de développement du comité en 2022 et probablement au-delà.

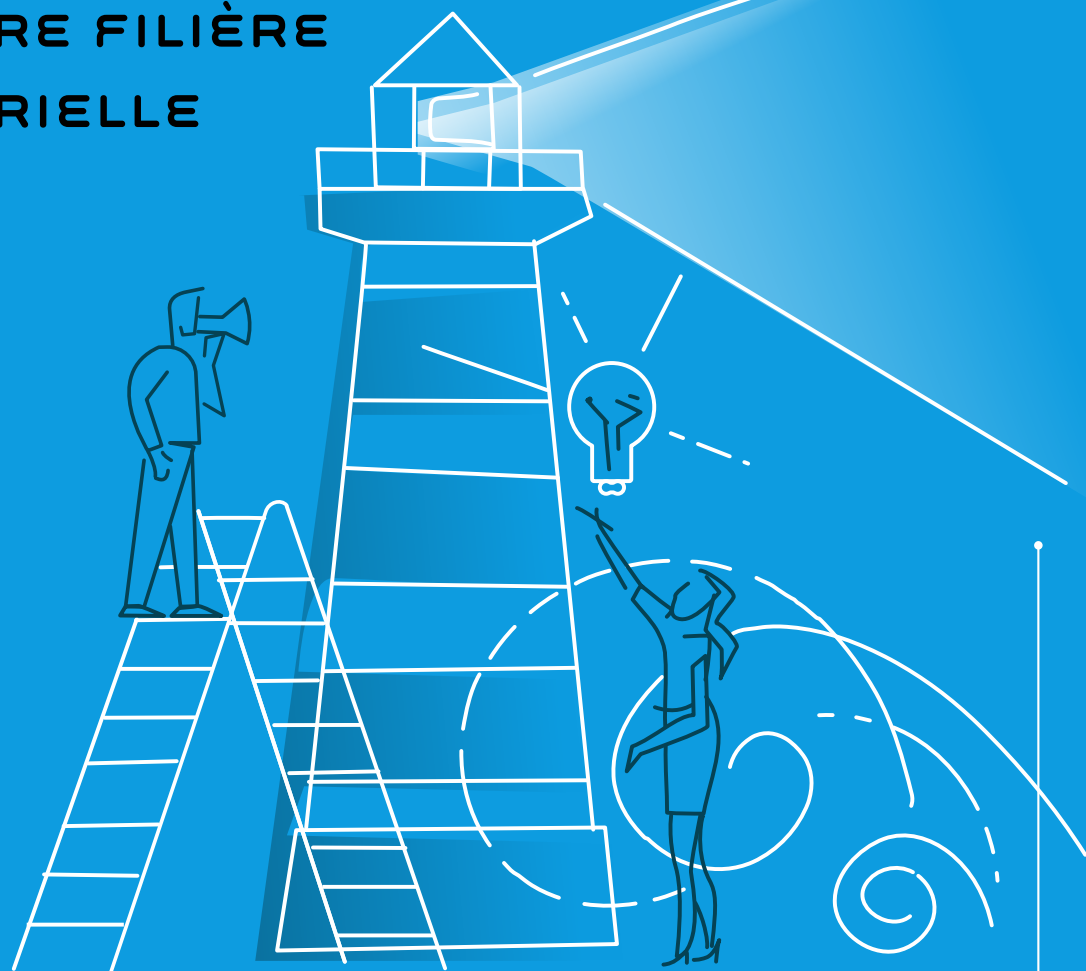
Bureau de normalisation des produits de construction du bâtiment (BNTEC)

Un travail de mise à jour des documents relatifs au NF DTU 59-5 « Exécution des revêtements et systèmes intumescents sur structures métalliques » a été apporté (prNF DTU-59.5-P1-1, prNF DTU-59.5-P1-2, prNF DTU-59.5-P2).

La dernière homologation datant de 2013, il était nécessaire de procéder à une mise à jour. Elle devrait être publiée début 2022.

La fédération est aussi ce lieu où les adhérents prennent du recul sur les événements ponctuels et voient se dessiner les cadres au sein desquels ils évolueront.

LA FIPEC S'EST ENGAGÉE EN FAVEUR DE LA SOUTENABILITÉ DE NOTRE FILIÈRE INDUSTRIELLE

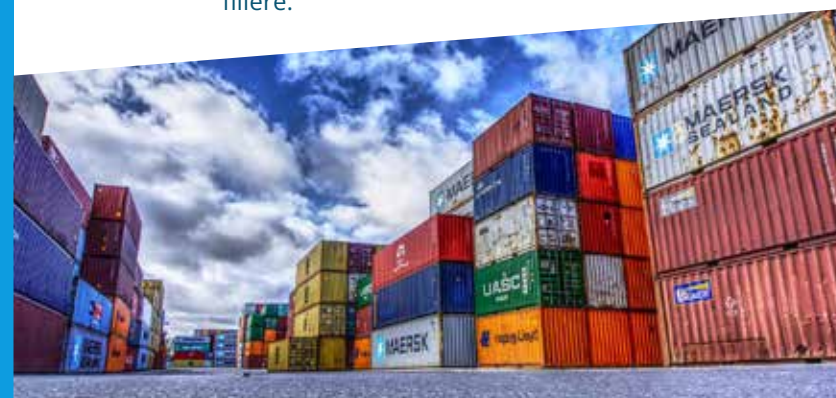


La crise des matières premières : comprendre pour défendre nos professions

2021 a profondément modifié l'équilibre économique de la chaîne de valeur avec l'augmentation forte et continue des prix des matières premières de la profession.

Face à une situation particulièrement incertaine, la fédération s'est structurée pour intervenir de manière efficace en défense des intérêts des adhérents. En mars 2021, un conseil d'administration d'urgence s'est réuni sous la présidence de Jacques Menicucci et a décidé d'alerter sur la situation critique des approvisionnements de nos industries. Ce conseil a enclenché plusieurs actions dont les suivantes :

- > la diffusion d'un communiqué de presse en mars 2021 et l'intervention du service presse de la fédération pour obtenir une visibilité médiatique forte sur notre filière. Des reprises ont été obtenues dans Les Échos, L'Express, l'Opinion, France télévision, RFI, Usine nouvelle, Batirama, Batiactu, Info Chimie, Emballages Magasine, etc. La Fipec a été l'une des premières fédérations professionnelles à communiquer sur la situation des approvisionnements de l'industrie.
- > la décision de muscler les capacités d'analyse de la Commission Acheteurs, présidé par Gonzague Catry, de la société Théolaur Peintures, avec des outils d'analyses performants. Cette commission a permis, grâce à la mobilisation de ses membres, d'objectiver de manière précise les évolutions de nos approvisionnements. Elle a apporté également des clarifications sur le concept de force majeure, via l'intervention de Me Adélaïde Robardey-Roche, avocate au barreau de Paris.
- > la mobilisation de la commission affaires publiques pour alerter le Gouvernement et des élus politiques clés, sur la fragilité de nos entreprises.
- > l'organisation de partage d'informations au sein des différentes filières, notamment chimie et BTP, via par exemple les comités stratégiques de filière.



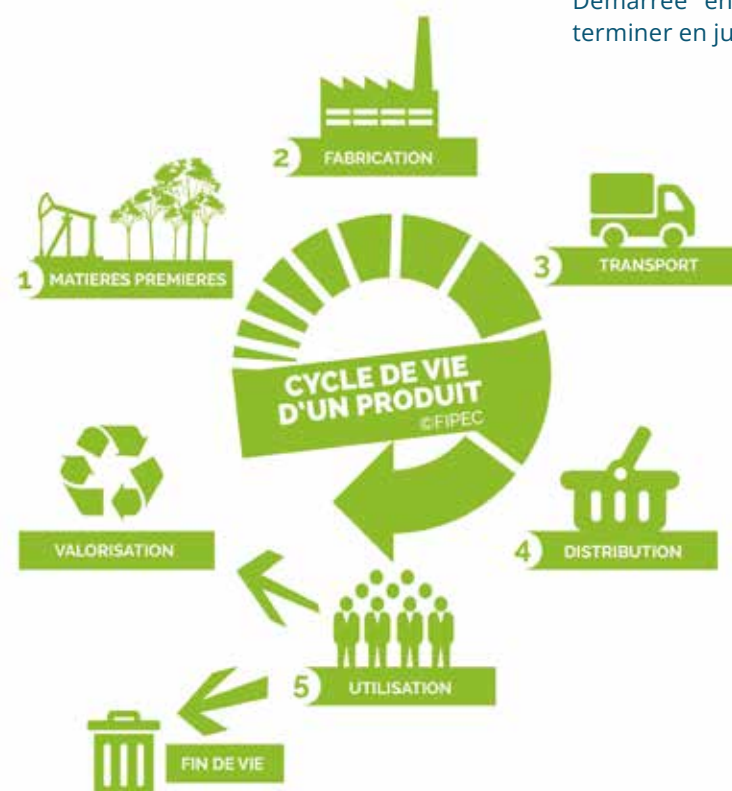
Le pivotement stratégique de la Fipec vers la décarbonation

De très nombreuses actions sont menées au sein de la fédération qui permettent de participer à l'effort général de l'industrie pour se décarboner. Ces actions ont été réunies sous un même chapeau stratégique, en partenariat avec l'État et les comités stratégiques de filières chimie et industries pour la construction. La Fipec est ainsi pilote du projet structurant inter-filière visant à valoriser la contribution de la chimie à la décarbonation de la construction et de la rénovation du bâtiment. Plusieurs actions concrètes sont lancées : le renforcement de FDES collectives de systèmes d'isolations thermiques (commission ITE du Sipev), le développement du biosourcé (commission environnement de la Fipec), le lancement d'une étude sur la qualité du gisement des déchets de peinture, afin d'étudier leur potentiel de recyclage.

Le 8 octobre, le Président Menicucci a pu participer à l'événement de signature de l'avenant au contrat de filière du CSF Chimie et matériaux avec la Ministre déléguée à l'industrie, M^{me} Agnès Pannier-Runacher, et le Président du CSF, M. Luc Benoit-Cattin, également Président de France Chimie.

Benchmark de l'Ademe

La Fipec participe au comité de suivi d'une étude de l'ADEME consacrée à un benchmark du recyclage des produits de revêtement et d'adhésion. Réalisée par RDC Environnement, cette étude s'inscrit dans une demande présente dans le cahier des charges de l'éco-organisme d'une expérimentation sur le recyclage des produits de catégorie 4 (produits d'adhésion, d'étanchéité et de réparation) et de catégorie 5 (produits de traitement et de revêtement des matériaux, ainsi que produits de réparation de surface).



Cette étude a deux objectifs :

- identifier les questionnements clés des parties prenantes au sujet du recyclage des produits de revêtement et d'adhésion en France ;
- réaliser un bilan international (pays de l'OCDE) des initiatives de recyclage des produits de revêtement et d'adhésion afin de présenter des solutions fonctionnelles et économiquement viables de ces produits ; donner un aperçu des projets en développement (R&D, projets pilotes) sur le recyclage de ces produits ; permettre d'orienter et de conforter les réflexions des parties prenantes vers une augmentation et une amélioration du recyclage de ces produits ; contribuer à de prochaines expérimentations et au développement de filières de recyclage émergentes.

Démarrée en juillet 2021, cette étude doit se terminer en juin 2022.

Étude de faisabilité du recyclage des peintures par le Sipev

Le Sipev a sollicité BE Green et le groupe Baudalet Environnement pour l'accompagner dans la réalisation d'une campagne de caractérisation des flux pour valider la faisabilité du recyclage des peintures. Cette étude portera uniquement sur le recyclage des peintures pour leur réintroduction dans le process de fabrication.

Cette étude a pour objectifs de réaliser une campagne de caractérisation des flux de déchets de peinture ainsi que de valider la faisabilité technique et réglementaire du recyclage des peintures pour leur réintroduction dans le process de fabrication. Selon l'évolution de l'étude, les livrables attendus pourraient prendre la forme d'un cahier des charges pour le recyclage et des pistes d'éco-conception à destination des fabricants.



Journée recyclage du 18 novembre

La Fipec a organisé le 18 novembre 2021 une journée dédiée au recyclage réservée à ses adhérents, avec la participation de l'ADEME. À cette occasion, plusieurs présentations ont eu lieu :

- > L'ADEME et RDC Environnement ont présenté l'étude sous forme de benchmark du recyclage des produits de revêtement et d'adhésion citée ci-dessus
- > La Fipec a présenté l'étude de faisabilité du recyclage des peintures par le Sipev, également évoquée précédemment
- > Valorplast est intervenu sur l'avenir des déchets plastiques
- > ECO-DDS sur ses projets de l'éco-organisme en matière de recyclage.

Une table ronde en présence de Stéphanie Kerbarh, ancienne rapporteur de la loi Agec, Guillaume Frémaux, Président de Haghebaert et Frémaux, s'est déroulée l'après-midi, notamment autour des notions de recyclage, des obligations réglementaires qui y sont associées, des possibilités pour les déchets dangereux de sortir du statut de déchets et des produits déjà recyclés sur le marché.



Le biosourcé

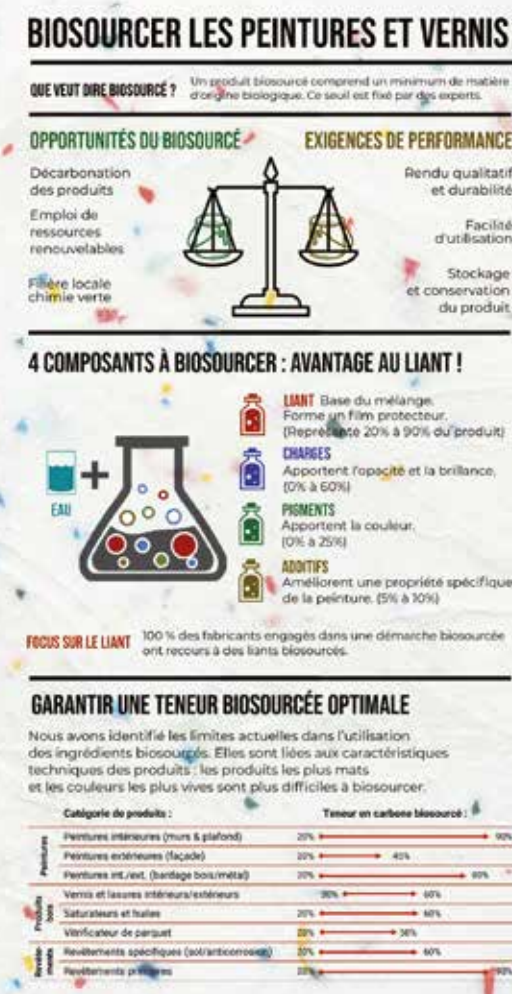
Le groupe de travail Produits biosourcés de la Commission Environnement de la Fipec a poursuivi les travaux engagés en 2020. Dans le cadre d'un dialogue mené avec la direction des Achats de l'État, en lien avec l'ACDV, il s'agissait d'encadrer via un référentiel commun la demande de l'État de mettre en place une préférence d'achats publics en faveur des peintures et des vernis biosourcés. Ce groupe de travail a avancé tout au long de l'année 2021 sur la rédaction d'un guide sur les peintures, lasures et vernis biosourcés, traitant à la fois des matières premières biosourcées, des recommandations de la profession notamment en matière de teneur minimale en biomasse et de la question de l'impact environnemental des peintures et vernis biosourcés.



Ce guide a été validé début 2022.

La Fipec a développé des outils de communication pour illustrer les travaux de la commission notamment une vidéo et une infographie qui synthétise les résultats.

Un sondage a été ouvert auprès des adhérents de l'Aficam afin de leur proposer d'étendre les travaux sur le biosourcé au domaine des colles.



La révision du guide des allégations environnementales du CNC

La Fipec participe aux travaux du groupe de travail dédié à la révision du guide des allégations environnementales du Conseil National de la Consommation (CNC) au titre des metteurs sur le marché. Le projet de guide révisé est articulé en deux parties, la première visant notamment à donner une définition d'une allégation environnementale et à présenter l'encadrement juridique de ces allégations, tandis que la seconde partie du guide a pour vocation de lister et expliquer des allégations environnementales.

Ce sujet est suivi par le groupe de travail Allégations environnementales de la Fipec, certaines allégations spécifiques du guide présentant de forts enjeux pour les adhérents, comme les allégations « biosourcé » et « dépolluant ». Ce groupe de travail continuera de suivre les travaux du CNC en 2022 et étudiera la possibilité de compléter ce guide interdisciplinaire par une déclinaison sectorielle propre aux produits des adhérents de la Fipec.



Stratégie pour la Chimie Durable (CSS)

Le 15 mars 2021, le Conseil de l'Union européenne a approuvé la Stratégie pour la Chimie Durable (en anglais Chemical Strategy for Sustainability - CSS). Le Conseil de l'Union européenne soutient ainsi les objectifs et les actions de la nouvelle stratégie dans le domaine des produits chimiques, l'inscrivant comme un élément central du plan de relance de l'Union européenne et une initiative clé du pacte vert pour l'Union européenne climatiquement neutre d'ici 2050 dans le contexte d'une économie durable et circulaire.

La Fipec a également suivi les interventions dans le cadre de la conférence sur les produits plus sûrs qui s'est tenue le 6 octobre et organisée par l'ECHA. Les grandes lignes ont été relayées dans le cadre de la Commission Sécurité Produits. Lors de la commission du 24 novembre 2021, un intervenant extérieur est venu présenter la CSS et ses enjeux à l'ensemble des participants des Commissions Sécurité Produits et Biocides.

La CSS s'appuie sur le développement de nouveaux concepts : approche par groupement de substances pour l'évaluation (dont le premier exemple est celui des PFAS, substances poly- et perfluoroalkylées), introduction du Mixture Assessment Factor (dit MAF) pour couvrir les effets de combinaison des mélanges chimiques non intentionnels ("effet cocktail"), notion d'usage essentiel, etc.

Dans le cadre de ces travaux, la Commission européenne développe de nombreuses initiatives dont celle pour la simplification et la numérisation des exigences d'étiquetage des produits chimiques.

Les impacts de la CSS dans nos secteurs vont être nombreux dans les prochaines années, compte-tenu notamment de la profonde révision de nombreux règlements dont les piliers de la réglementation européenne pour les produits chimiques : le règlement REACH et le règlement CLP. Dans le cadre de ces révisions, la Commission européenne lance des consultations sollicitant l'avis des parties prenantes et des citoyens. La Fipec y contribue par l'intermédiaire des Fédérations européennes (CEPE et FEICA) ou bien également directement. C'est le cas par exemple pour la consultation relative à la révision du CLP : le 15 novembre 2021, la Fipec a répondu à cette consultation par la note de commentaires pour la simplification de mise en œuvre des adaptations au progrès technique (ATP) du règlement CLP N° 1272/2008 produite par le Groupe de Travail Écoulements des Stocks de la Fipec.

IDENTIFIER LES MÉTIERS EN TENSION ET ANTICIPER LES FUTURES EMBauchES

La commission Paritaire Emploi et Formation

La Commission Paritaire Emploi et Formation (CPNE) s'était fixé en 2021 un plan de travail comprenant une étude sur la cartographie des métiers et compétences, la poursuite des travaux sur l'évolution du dispositif de certification CQP/CQPI et le découpage en blocs de compétences de 4 CQP qui seront présentés pour une réinscription au RNCP au 1^{er} trimestre 2022.

L'étude sur la cartographie des métiers et des compétences incluant un focus sur le risque d'obsolescence des compétences et sur les métiers en tension lancée par la CPNE avait 5 objectifs :

- réaliser une cartographie des métiers mettant en avant les principaux métiers de la branche
- mettre en avant les tendances d'évolution prospectives des métiers de la chimie à 5 ans
- identifier et caractériser précisément les métiers en tension, émergents ou présentant un risque d'obsolescence des compétences



- établir une cartographie de l'offre de formation aux métiers en tension, en mutation ou en émergence
- formuler des préconisations portant sur l'évolution de l'offre de formation (initiale et continue) et plus généralement les actions visant à améliorer l'adéquation entre offre et demande de compétences

Pour ce faire, le cabinet Katalyse a mené plus de 70 entretiens qualitatifs auprès d'entreprises, organismes de formation et de fédérations de la branche des Industries chimiques, complétés par l'analyse des réponses à une enquête en ligne de 143 entreprises.



Confirmant le sondage effectué par la Fipec à la rentrée, l'étude met en lumière les difficultés de recrutement par les entreprises de notre branche, qui se font sentir pour de nombreux métiers, en production, en maintenance et travaux ou sur des fonctions de laboratoire.

Enquête Emploi et rémunération

L'enquête sur l'emploi et les rémunérations 2021 a été menée auprès des adhérents des quatre fédérations représentant les employeurs de la chimie : France Chimie, FEBEA, Fipec et FNCG.

L'échantillon est constitué des 95982 salariés des 720 établissements répondants. Le nombre d'établissements répondants a nettement progressé en 2021 (+ 9,3 %). Grâce à cela, le nombre de salariés dans l'échantillon est supérieur à celui enregistré en 2020 (+ 4 652 unités). Cette hausse s'explique par une plus forte mobilisation des établissements de toute taille. En particulier, on enregistre une forte progression des établissements de moins de 50 salariés (+ 13 % par rapport à 2020).

Les répondants adhérents à Fipec représentent 143 établissements et 6622 salariés sur l'ensemble de la période, soit 7 % de l'échantillon.

À l'instar de la branche, la très grande majorité des établissements de la Fipec sont des structures de petite taille. Cette part est néanmoins inférieure à celle de la branche (74 % vs 95 %), les établissements de 50 à 249 salariés représentant 25 % des structures de la Fipec, contre 4 % dans la branche.



La population salariée des entreprises adhérentes à la Fipec est bien moins féminisée que celle de la branche (29 % contre 40 %) et en moyenne un peu plus âgée (45,2 ans vs 44 ans). En revanche, l'ancienneté moyenne et la répartition des salariés selon l'avenant sont proches de celles de la branche.

À l'instar de la branche, plus de 9 salariés sur 10 exercent en CDI au sein des établissements de la Fipec. La part de CDI y est même un peu plus importante, du fait de la surreprésentation des personnels masculins.

Etant donné la sous-représentation des femmes dans les établissements de la Fipec, la part des salariés à temps partiel y est plus faible que dans la branche (3,9 % vs 6,1 %), et ce, quel que soit le genre et l'avenant.

Les salariés se concentrent essentiellement sur des fonctions de production (29 %), de logistique (19 %) et commerciales (18 %).

Entre le 1^{er} juin 2020 et le 31 mai 2021, le nombre total de recrutements a été très légèrement inférieur au nombre total de sorties, générant ainsi une quasi-stabilisation des effectifs au sein des établissements de la Fipec.



ACCÉLÉRER LA DIGITALISATION DE LA PROFESSION

Le BIM est une technologie permettant de définir et de proposer un modèle numérique unique qui soit utilisable par les architectes, les économistes et les donneurs d'ordre.

Le système se développe partout dans le monde, car il répond aux problématiques suivantes :

- gain de temps,
- facilitation des échanges
- homogénéisation de la communication
- uniformisation des données, des méthodes de mesures, des normes, etc.

BIM Aficam

Le projet, en collaboration avec d'autres syndicats professionnels (Kalei, Uniq) et la société Atalane, a débuté fin 2021. Il doit permettre de faciliter la préparation du traitement de surface/colle/revêtement souple en mettant en place un système complet.



BIM Sipev

Le projet BIM du Sipev a été finalisé par 2 expérimentations pilotes.

D'abord, le projet Olympi qui devait permettre la construction de 36 logements neuf à Chartres, ensuite, la rénovation de la cité scolaire de l'Edit à Roussillon (38).

Le Sipev pourrait développer en 2022 une coopération avec la FFB et la CAPEB pour réfléchir à pérenniser la digitalisation numérique dans le domaine des peintures décoratives.



RÉTROSPECTIVE

→ JANVIER

Covid-19 : un décret prévoit de nouvelles restrictions, mais pas de confinement.

L'aide à l'embauche des jeunes et les « emplois francs + » sont prolongés de deux mois.

Les modalités d'utilisation des titres-restaurants sont adaptées jusqu'au 31 août 2021.

La France connectée au portail Poison Centres, portail européen des centres anti-poison.

→ FÉVRIER

L'État d'urgence sanitaire est prorogé jusqu'au 1^{er} juin.

Covid-19 : un décret permet la restauration des salariés dans les locaux de travail.

Le barème des indemnités kilométriques est majoré pour l'utilisation d'un véhicule électrique.

→ MARS

Audition Assemblée nationale au sujet de la loi Climat.

La France confine 16 départements, retarde le couvre-feu et encourage le télétravail.

Le Gouvernement réactive la prime Macron et prolonge les aides à l'apprentissage.

De nouvelles mesures pour favoriser l'embauche d'alternants au cours du mois de mars 2021.

Information sur les caractéristiques des produits : le ministère confirme la dématérialisation.

Le conseil d'État suspend le malus point vert.

L'ANSES publie une recommandation de VLEP pour le dioxyde de titane sous forme nanoparticulaire basée sur la prévention de l'inflammation pulmonaire.

Lancement de l'appli Trackdéchets dans une logique de dématérialisation du suivi des déchets dangereux.

> **La Fipec communique sur la crise des matières premières.**

> **Le conseil de l'Union européenne approuve la Stratégie pour la Chimie Durable.**

→ AVRIL

L'activité partielle pour garde d'enfant est prise en charge à 100 %.

Primes de naissance et d'adoption : un décret précise les modalités d'ouverture des droits.

Les salariés doivent être sensibilisés aux gestes de premiers secours avant leur départ à la retraite.

Un décret adapte le code de la santé publique au droit de l'Union Européenne en ce qui concerne les règles, notamment au regard du règlement CLP N°1272/2008 applicables aux produits chimiques.

Publication de la 16^e ATP du règlement CLP. Fin des emballages plastiques à usage unique en 2040 : publication du premier décret quinquennal 3R.

Perturbateurs endocriniens : l'ANSES liste 900 substances d'intérêt dont certaines concernent nos secteurs.

Mise en œuvre des articles 13.I et 13.II de la loi Agec, tel le Yuka des perturbateurs endocriniens, un cadre est mis en place pour informer le consommateur sur les qualités et caractéristiques environnementales des produits qu'il achète.

Audition au Sénat sur la loi Climat.

→ MAI

Covid-19 : le protocole sanitaire est actualisé pour tenir compte de la reprise de commerces « non essentiels ».

La rémunération des stagiaires de la formation est revalorisée.

Représentativité syndicale : Les cinq grandes confédérations syndicales (CFDT, CGT, FO, CFE-CGC et CFTC) restent représentatives au niveau national et interprofessionnel pour quatre ans supplémentaires.

> **Le dispositif du Pass Culture est étendu aux produits des arts créatifs artistiques.**

Publication de la 17^e ATP du règlement CLP.

→ JUIN

Le couvre-feu est officiellement levé le 20 juin à 6 h.

Entretien professionnel : les entretiens de bilan peuvent être menés jusqu'au 30 septembre.

Restaurants d'entreprise : le ministère du Travail assouplit les consignes sanitaires.

> **Lancement de l'enquête annuelle Fipec, nouvel outil d'analyse numérique déployé par la fédération.**

> **Le décret Triman est publié.**

Consultation de la commission européenne sur la définition des nanomatériaux.

Les producteurs d'encres et de colles associés à la version 2 du guide d'éco-conception des étiquettes adhésives.

→ JUILLET

PLFR 2021 : la reconduction de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (Pepa) est définitivement adoptée par le Parlement.

L'aide à l'embauche de travailleurs handicapés est prolongée jusqu'au 31 décembre 2021.

Représentativité patronale : pour les quatre ans à venir, pas de bouleversement dans le paysage patronal : le Medef, la CPME et l'U2P restent représentatifs au niveau national interprofessionnel.

Publication de la feuille de route sur la simplification et la numérisation des exigences d'étiquetage des produits chimiques (digitalisation).

→ AOÛT

Covid-19 : le champ du passe sanitaire est étendu le 9 août.

La loi du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail est publiée au Journal officiel du 3 août.

> **La loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets est publiée le 24 août.**

> **La Fipec obtient un rendez-vous en cabinet ministériel sur le sujet des huiles minérales.**

→ SEPTEMBRE

Le protocole sanitaire en entreprise n'impose plus de fixer un nombre minimal de jours télétravaillés.

Près de 132 000 interventions réalisées par l'inspection du travail au premier semestre 2021.

Assurance chômage : les nouvelles règles de calcul entrent en vigueur au 1^{er} octobre.

Journée Fipec 2021 : un engagement renouvelé de nos industries pour la transition écologique.

30 septembre 2021 : date butoir pour la mise en conformité des produits contenant du dioxyde de titane à la 14^e ATP du règlement CLP.

→ OCTOBRE

Covid-19 : un arrêté officialise la fin du remboursement systématique des tests.

Le Smic horaire brut est porté à 10,48 € au 1^{er} octobre 2021.

Tickets-restaurants : un décret confirme le doublement du plafond journalier jusqu'au 28 février 2022.

Lancement de la plateforme de formation « Safe Use Diisocyanates ».

Le RAC adopte une opinion pour une nouvelle classification harmonisée des sels de lithium.

Information du consommateur : le décret lié à l'article 13.I de la loi Agec (Décret n°2021-1285) sur les substances dangereuses est publié.

> **8 octobre : la Fipec, pilote du projet structurant du contrat de filière, s'engage à œuvrer pour la décarbonation des secteurs de la construction et de la rénovation en signant, aux côtés de France Chimie, l'avenant du contrat stratégique de la filière chimie et matériaux.**

→ NOVEMBRE

La loi du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire a été publiée au Journal officiel du 11 novembre.

La seconde loi de finances rectificative pour 2021 fixe les contours de l'indemnité inflation.

Le plafond d'exonération des chèques-cadeaux distribués aux salariés est porté à 250 €.

> **Journée recyclage : la Fipec réunit les adhérents des 4 syndicats et partenaires pour une journée de travail sur les problématiques liées au recyclage des produits.**

→ DÉCEMBRE

Le protocole sanitaire actualisé vise désormais deux à trois jours de télétravail par semaine.

La loi pour l'égalité économique et professionnelle femmes/hommes est publiée.

Le Smic horaire brut est porté à 10,57 € au 1^{er} janvier 2022.

Une nouvelle recommandation européenne relative à l'utilisation de méthodes d'empreinte environnementale pour mesurer et indiquer la performance environnementale des produits (PEF) et des organisations (OEF) sur l'ensemble du cycle de vie abroge les précédentes.

Dans le cadre de la RE2020, les textes relatifs aux attestations et aux déclarations de performance environnementales des produits paraissent.

Le décret périmètre de la filière REP des Produits de construction est publié.

Une concertation est lancée sur l'arrêté « modalités » de l'information des consommateurs relative aux perturbateurs endocriniens.

La Fipec communique sur sa nouvelle organisation en 3 Pôles.

L'ANSES étudie 9 substances prioritaires pour savoir si elles ont des propriétés de perturbateur endocrinien.

SOGEFI, l'organisme de formation de la Fipec obtient la certification Qualiopi.

Le Cefic publie un rapport sur l'analyse économique de la Stratégie pour la Chimie Durable (CSS).

Les industriels de la Fipec soutiennent l'appel du CEFIC sur la transition verte.

365 JOURS AVEC
LA FIPEC

ACCOMPAGNER

RASSEMBLER

ÉCLAIRER



42, avenue Marceau - 75008 PARIS
+33 (0)1 53 23 00 00

www.fipec.org

@La_FIPEC

Crédit photos: Istock, Pixabay, Shutterstock
Imprimeur: imprimerie Courand & Associés
Création graphique: www.bleucitronvo.fr
Rédaction: équipe FIPEC

@La_FIPEC

www.fipec.org

42, avenue Marceau - 75008 PARIS

+33 (0)1 53 23 00 00

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021



Fédération des Industries

Peintures et vernis,

Encres d'imprimerie,

Couleurs pour l'art,

Colles, adhésifs, mastics
et mousses expansives,

Préservation du bois

2021

RAPPORT D'ACTIVITÉ



@La_FIPEC

www.fipec.org

42, avenue Marceau - 75008 PARIS

+33 (0)1 53 23 00 00